

## LA RESTAURATION DE L'HÔTEL LAMBERT : ÉTAT DE LA QUESTION AU 4 août 2009

*Par une erreur d'appréciation incompréhensible, le Ministère de la Culture a avalisé en date du 16 juin 2009 un projet de restauration de l'hôtel Lambert indigne de l'oeuvre de Le Vau, de la préservation d'un objet architectural d'exception et des savoir-faire européens en la matière. Lors de la séance du 9 mars 2009, déconcentrés par l'ampleur du projet mais dépourvus des moyens d'en saisir la réalité complexe - le dossier faisait plusieurs milliers de pages -, les experts de la Commission nationale des Monuments historiques ont exigé et obtenu des amendements nombreux mais pour l'essentiel superficiels au regard de la violence faite au bâtiment. Le compte-rendu de la séance montre que l'attention s'est concentré sur des questions de style et de décor : il n'y a eu aucun réel débat sur les trois aspects les plus mutilants du projet :*

- Le bouleversement des sols et des fondations*
- La climatisation de l'ensemble des appartements*
- L'installation non pas d'un mais de trois ascenseurs ex-nihilo*

*Or, Christine Albanel a indiqué avoir suivi les avis de cette commission pour prendre sa décision.*



*On abordera ici successivement :*

- 1- L'exploitation des sous-sols*
- 2 - L'intervention sur les extérieurs*
- 3 - La redistribution des intérieurs*

photographie de  
l'état février 2009

- 1 -

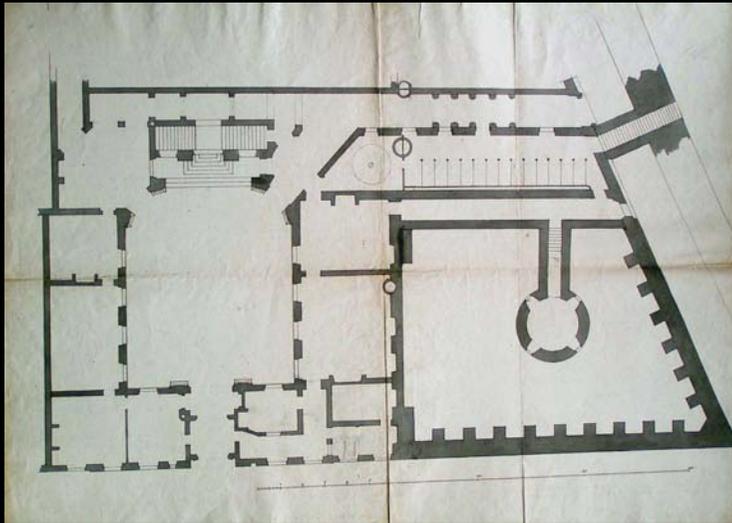
## L'EXPLOITATION DES SOUS-SOLS



116 Paris-Venise — Inondations 1910 - Rue Saint-Louis-en-l'Isle  
Inondations de 1910, carte postale, Camavalet.  
À droite, derrière le « gondolier », l'entrée de l'hôtel.



Ci contre,  
quai d'Anjou,  
2009, cliché  
G. Bergeret



en haut, à g.  
cliché anon.,  
cat. expo.  
AAVP

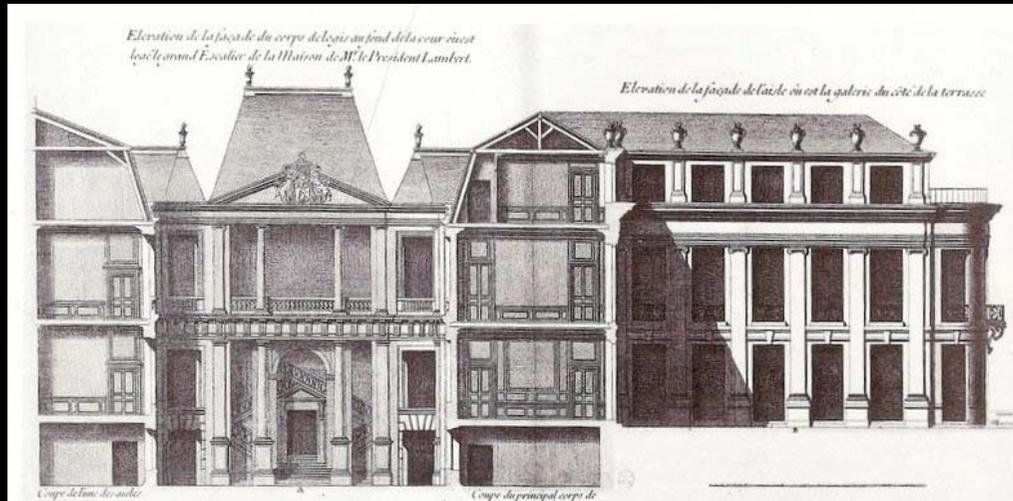
en bas, à g.  
Plan du r-d-c,  
XVII<sup>e</sup> siècle,  
arch. nat.,  
C.P.

### **BOULEVERSEMENT DES SOLS**

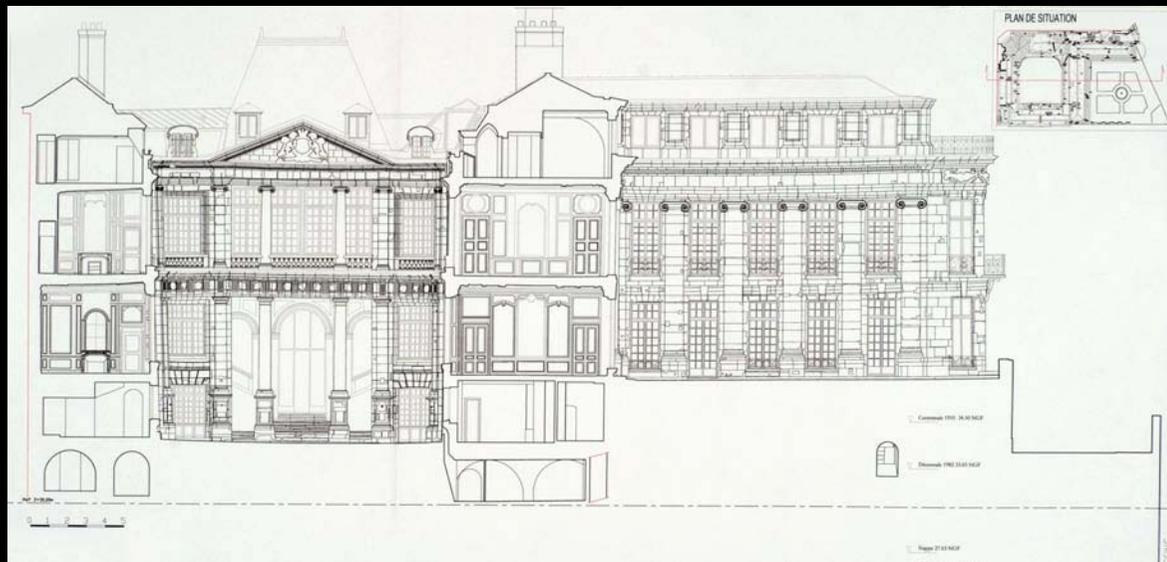
*Le jardin suspendu est conçu comme un bastion protecteur, que contournait autrefois le flux des carrosses. Dans son état actuel, le projet prévoit de le recreuser sur près d'un tiers de sa surface et sur sept mètres de profondeur afin d'accueillir des locaux techniques. La cour de l'hôtel, quant à elle, serait décaissée en totalité sur une profondeur de 3,50 mètres en faveur d'un parking conçu pour recevoir quatre véhicules et des locaux techniques complémentaires.*

## VALEUR D'HISTOIRE DES SOLS

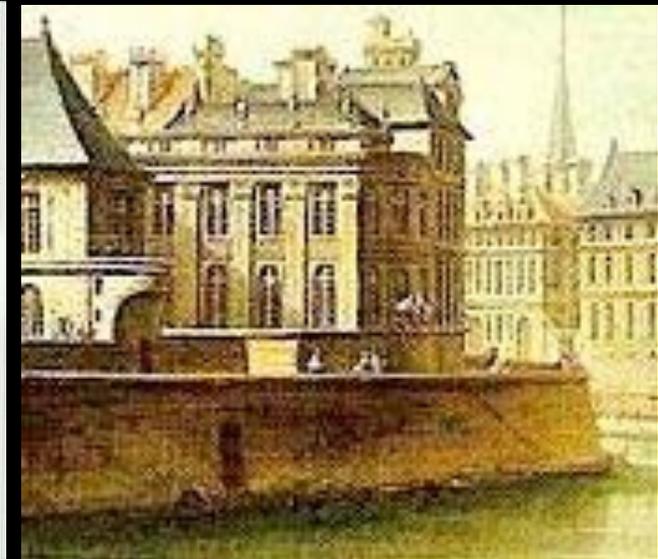
La confrontation de la coupe gravée par Mariette au début du XVIIIe siècle et du relevé de l'état actuel témoigne de la longévité et de l'inscription magistrale de l'hôtel dans un environnement autrefois hostile. Pour des raisons patrimoniales tout autant que techniques, il n'est pas souhaitable de modifier ces données.



Coupe est-ouest ; gravure de Mariette, Paris, 1727.

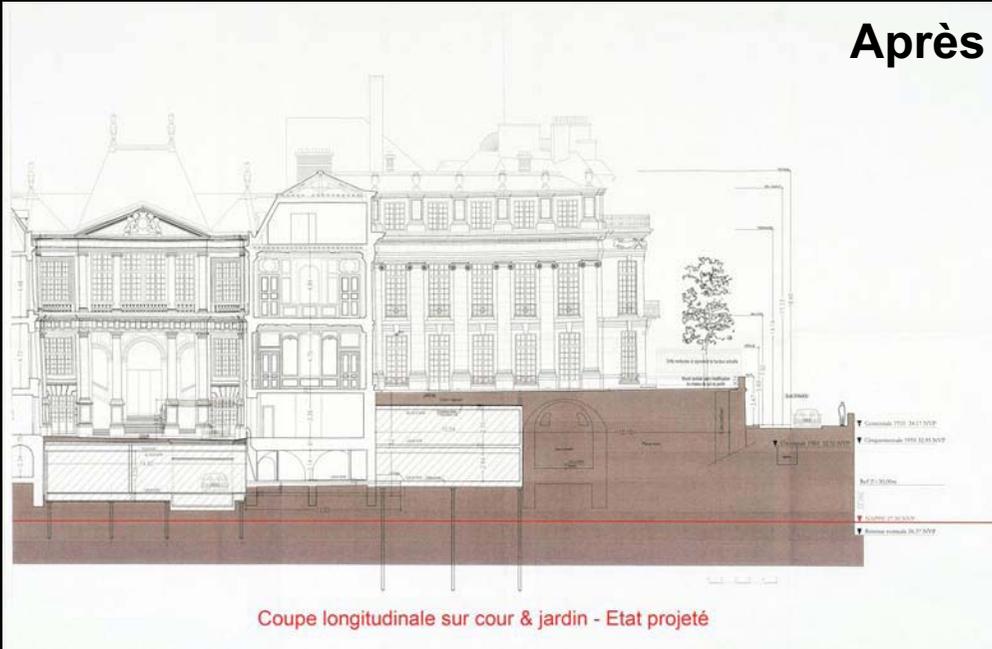


Coupe est-ouest ; état existant dessin agence A.-Ch. Perrot, nov. 2008



Raguenet, détail, vers 1750

Après



Coupe longitudinale sur cour & jardin - Etat projeté

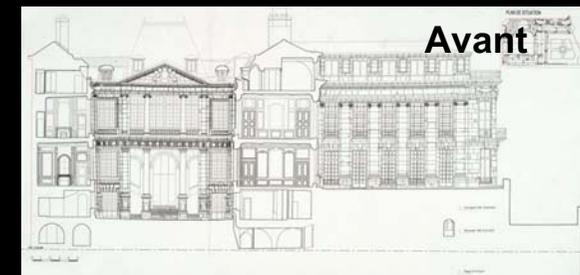
### CREUSEMENT DES SOLS

Revu à la baisse - 4 véhicules au lieu de 5 - pour satisfaire aux exigences du PLU, le parking occupe une portion du sous-sol créé et son accès est commandé par un ascenseur à voitures. En zone inondable, il est à craindre que les caissons de béton de plusieurs centaines de mètres carrés logés sous la cour et sous le jardin désorganisent l'équilibre structurel du bâti. L'irruption de cet univers automobile souterrain et banalisé méconnaît l'ancrage au sol de l'hôtel, la valeur archéologique et architecturale des substructures intouchées depuis 1640.

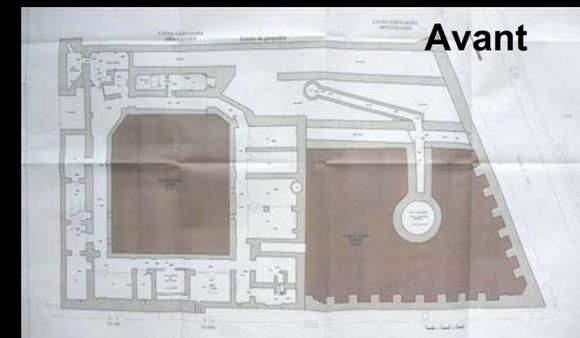
Plan niveau sous-sol - Etat projeté



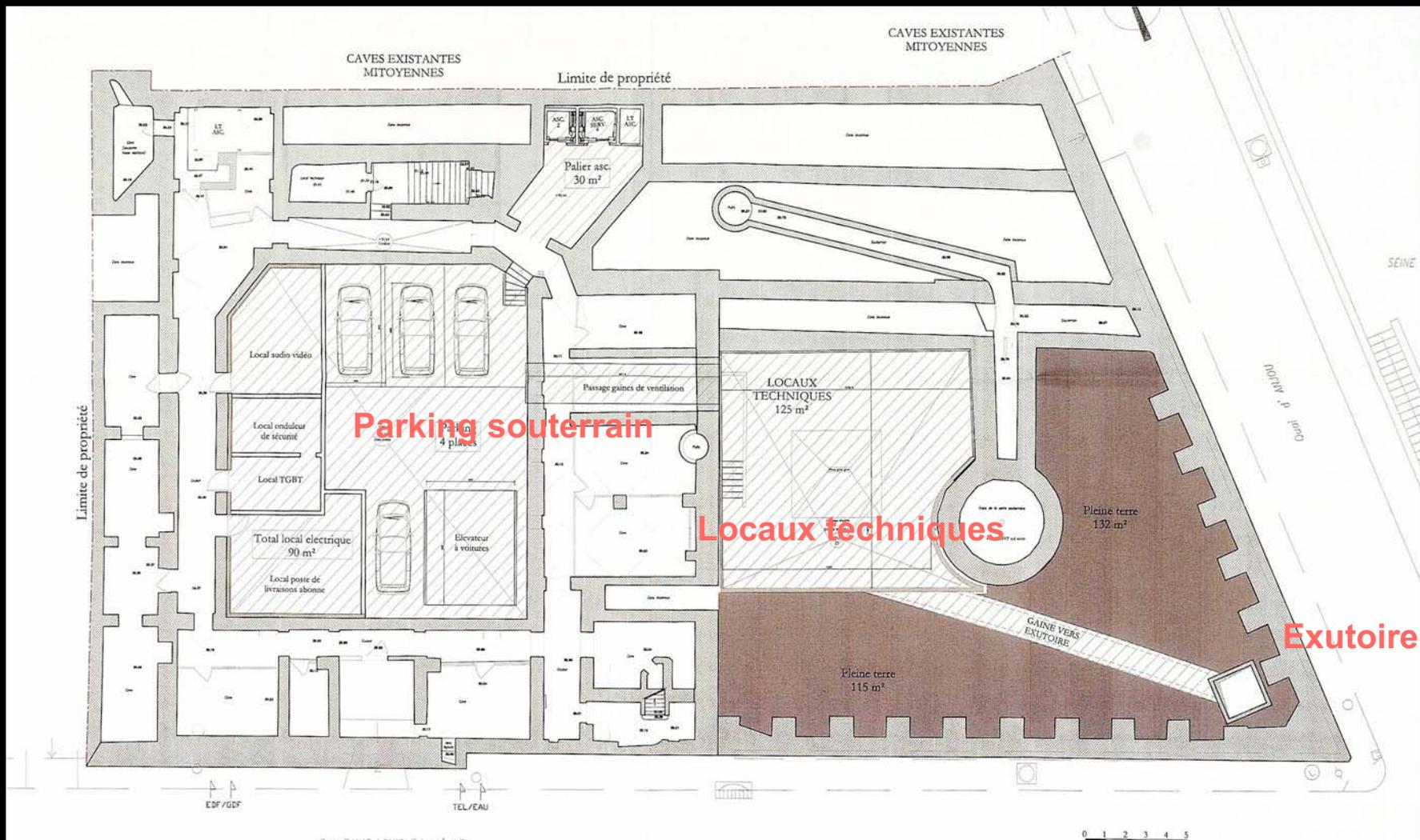
Après



Avant



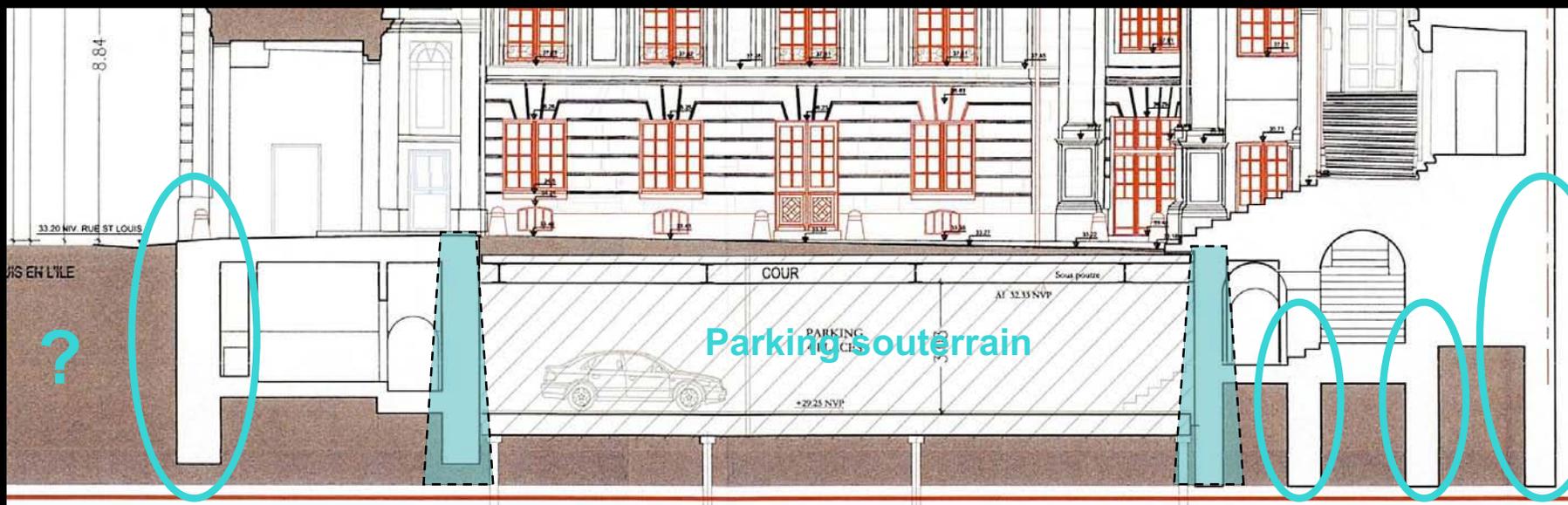
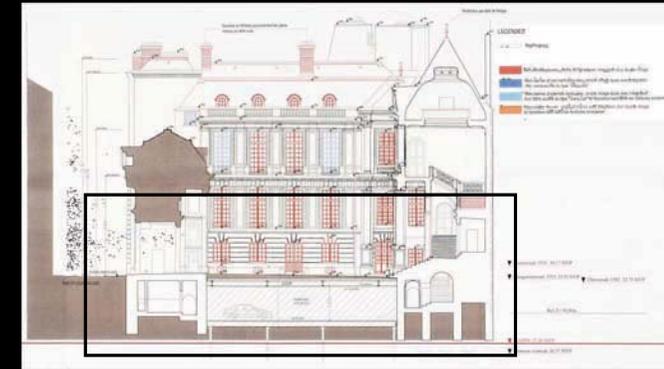
Avant



État projeté du sous-sol : plan ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009

## CREUSEMENT DES SOLS (2) : PROGRAMMATION

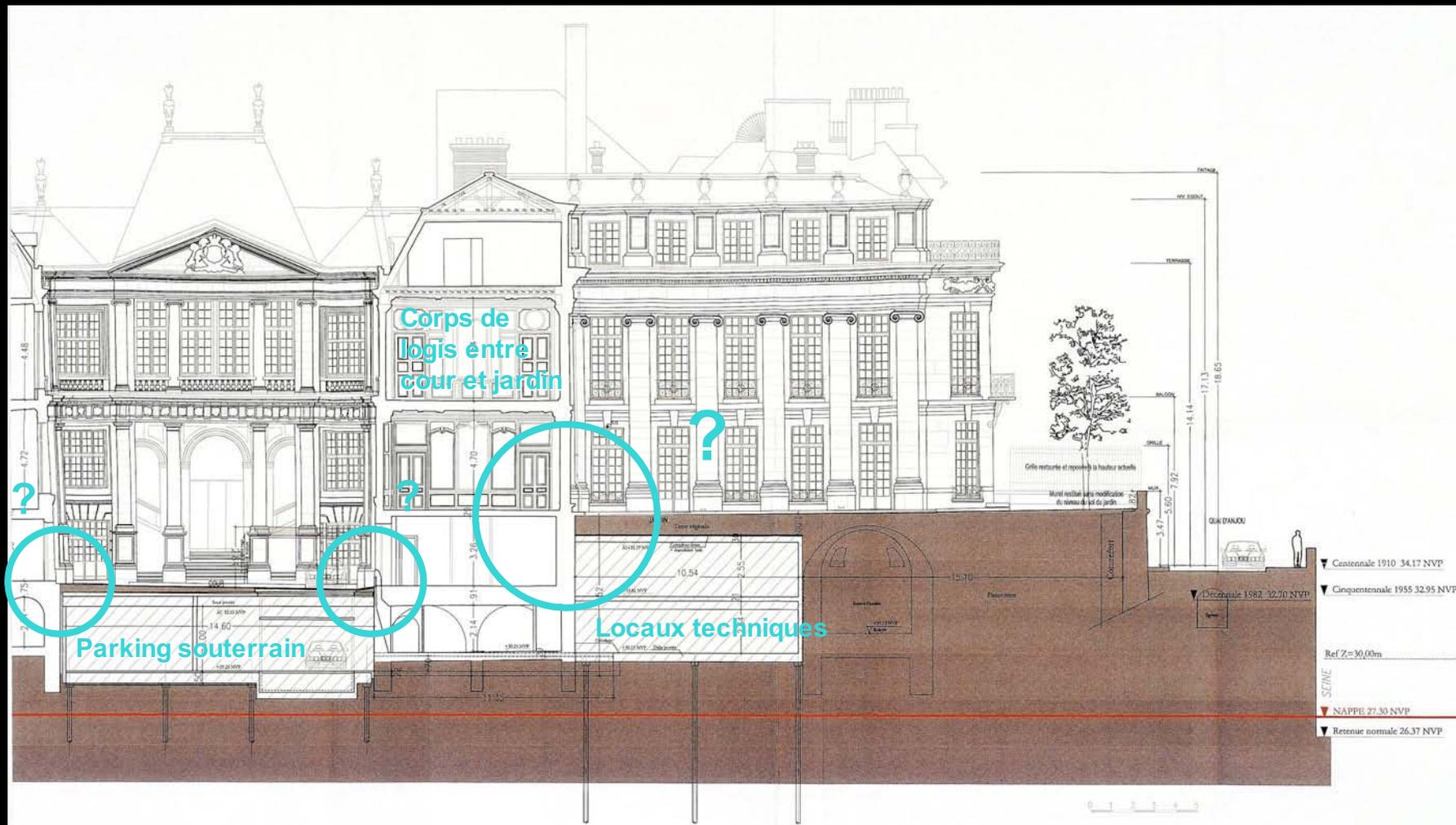
*Le caractère aléatoire de la partition du sous-sol et de sa programmation donne à penser qu'il s'agit d'une réserve de mètres carrés pour une extension future du parking, là où la réduction du nombre des voitures devait conduire à limiter l'excavation.*



État projeté du sous-sol : détail de la coupe nord sud ;  
dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009

### CREUSEMENT DES SOLS (3) : DES FONDATIONS À DÉCOUVRIR

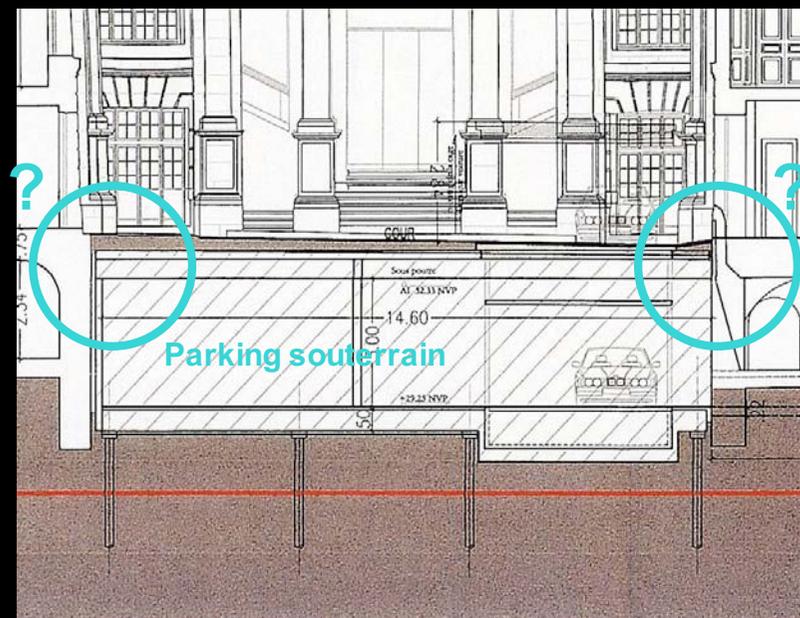
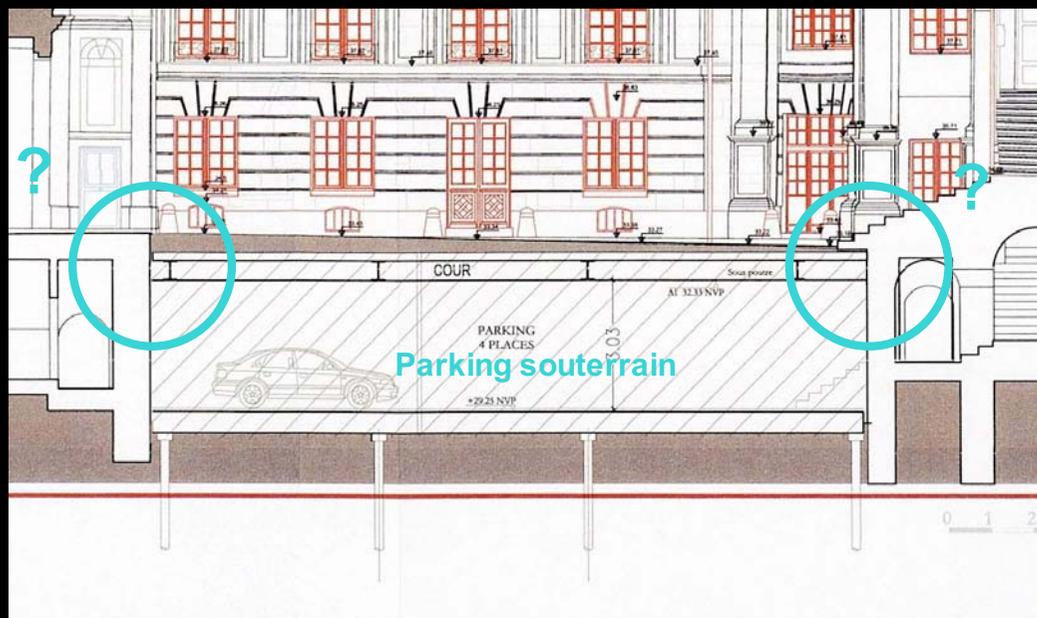
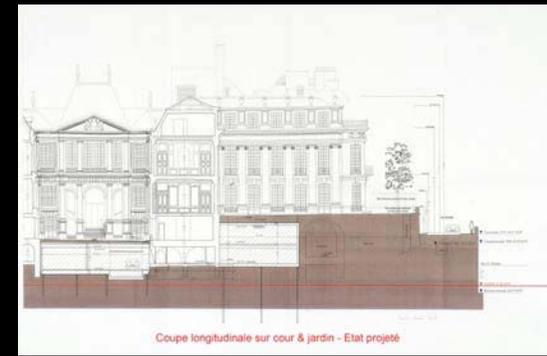
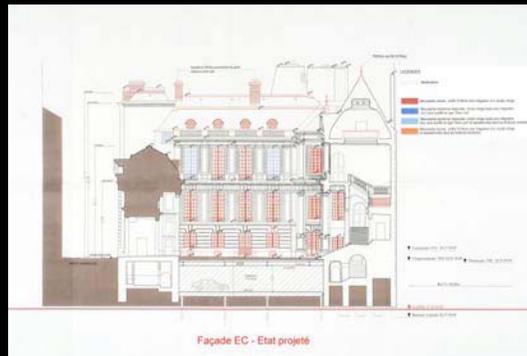
*Héritier (?) de la logique de la mise en œuvre des voiles de béton, le dessin des fondations de l'hôtel ne correspond pas à aucune réalité connue pour un bâtiment de cette époque. Si les sondages n'ont pas encore révélé comme ailleurs dans l'île la présence de radiers constitués de pieux de bois foncés, il faut s'attendre à ce que des empattements d'une importance variable soient découverts lors de la mise à nu des substructures. Pour faire image, les murs du futur parking ne seront pas verticaux mais talutés, voire éperonnés, tels ceux du jardin.*



Coupe est ouest ; dessin agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.

### CREUSEMENT DES SOLS (4) : ACCROCHE DES DALLES

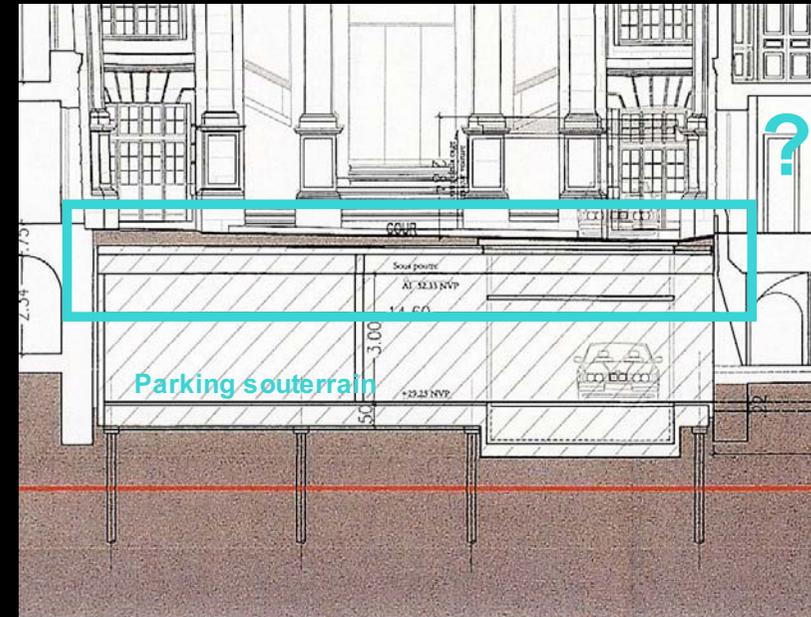
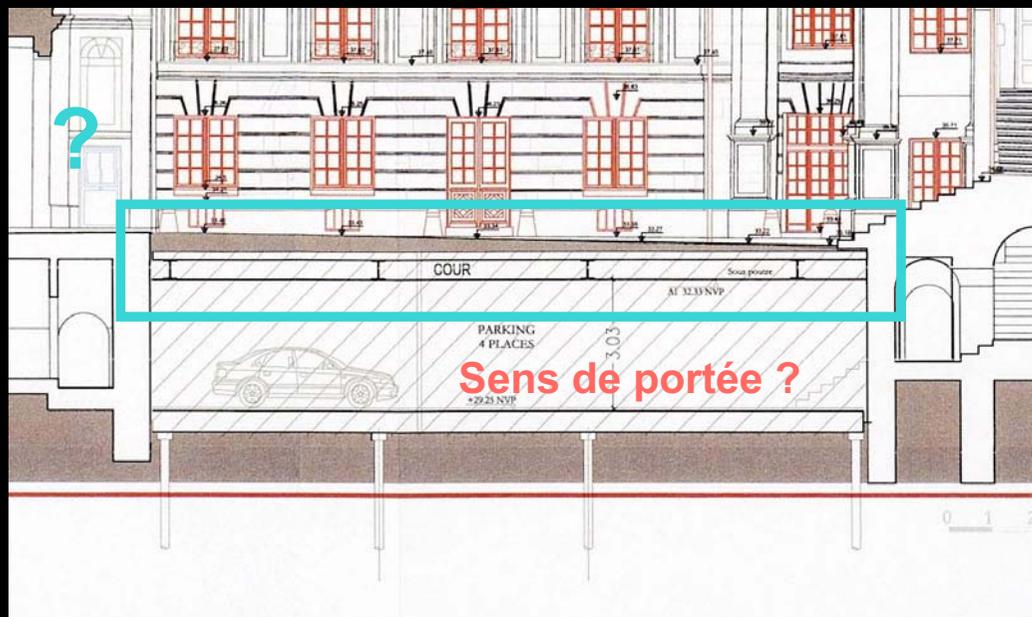
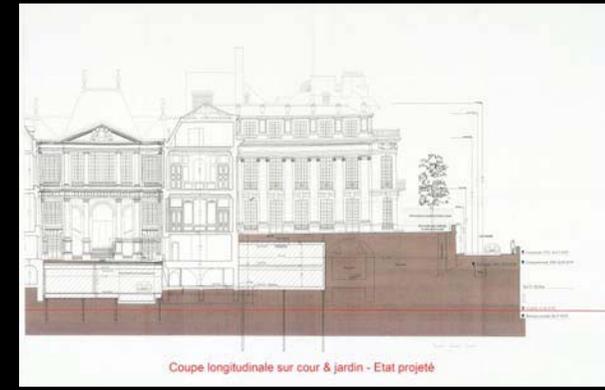
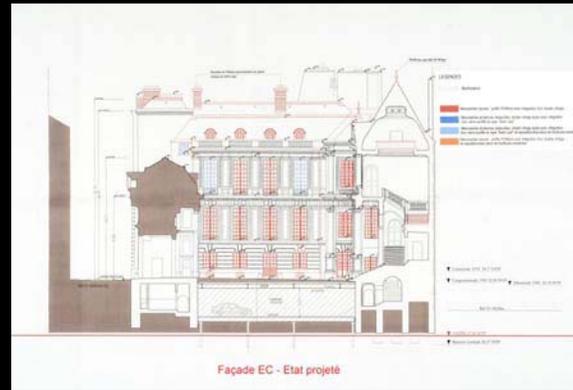
*L'examen de la coupe est-ouest dont on donne ici un détail ne relève que d'un schéma de principe, irréalisable tel quel. Le dessin ne fait pas état des paroi moulées et des voiles de béton qu'il faudra nécessairement pratiquer pour contenir les ouvrages enterrés mis à nu et pour porter les dalles créées. On peut redouter les proximités entre les interventions modernes et les substructures anciennes, ravalées au statut de simples coffrages perdus. La dalle d'un mètre d'épaisseur qui porte un tiers du jardin ne peut s'appuyer sur le corps de logis principal - vu coupé - entre cour et jardin.*



État projeté du sous-sol de la cour ; détail des coupes transversales et longitudinales présentées en médaillon ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.

### CREUSEMENT DES SOLS (5) : ACCROCHE DES DALLES

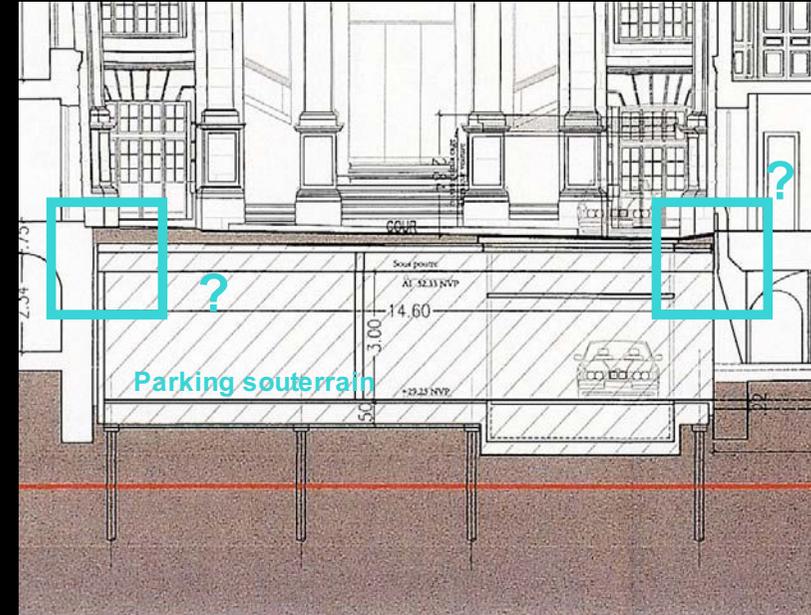
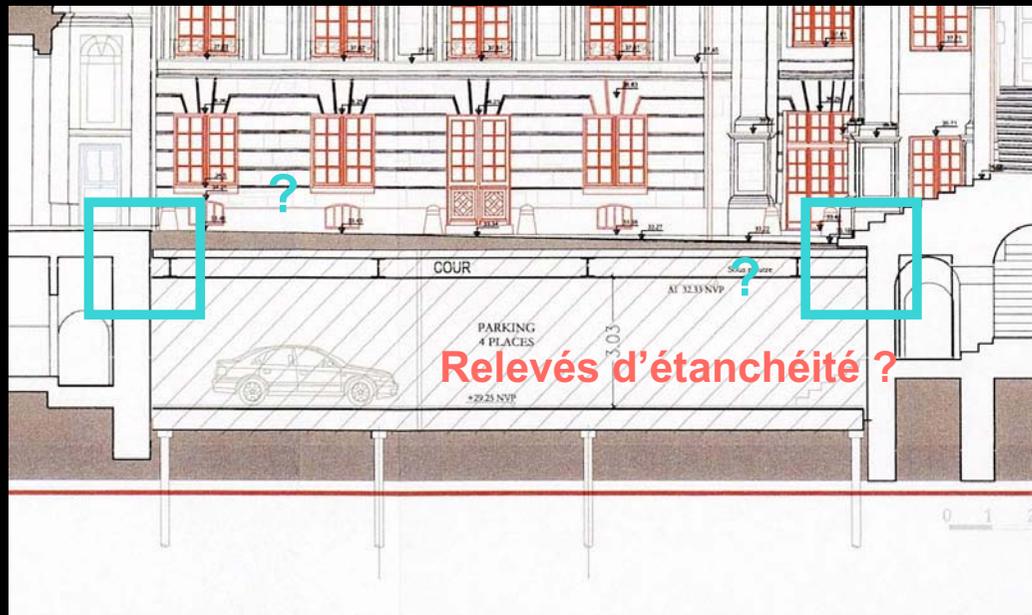
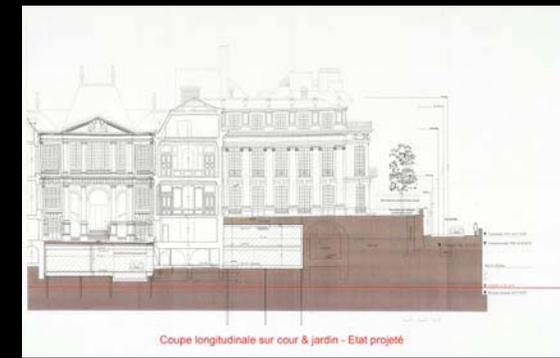
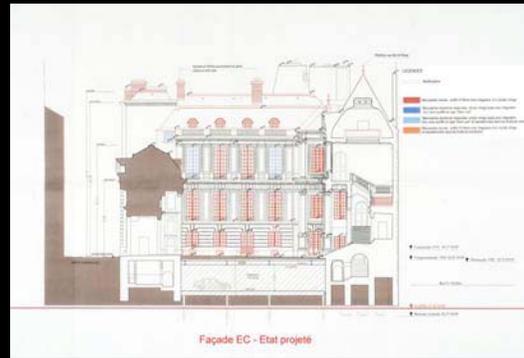
Les coupes font voir le principe du décaissement de la cour et de la mise à nu des fondations. Théoriques, ces documents ne laissent pas deviner les surprises qui accompagneront nécessairement la fouille : découverte de la réalité des ouvrages enterrés, décompression des maçonneries mises à nu, etc... Même sommaire, le dessin montre qu'il n'est pas prévu de structure autoportante. La dalle qui remplacera le sol pavé de la cour porterait directement sur les maçonneries du XVII<sup>e</sup> siècle. La dalle inférieure de 50 cm d'épaisseur portée par des micro-pieux forme un barrage inquiétant en cas d'inondation.



État projeté du sous-sol de la cour ; détail des coupes transversales et longitudinales présentées en médaillon ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.

## CREUSEMENT DES SOLS (7) : SENS DE PORTÉE DES PROFILÉS MÉTALLIQUES

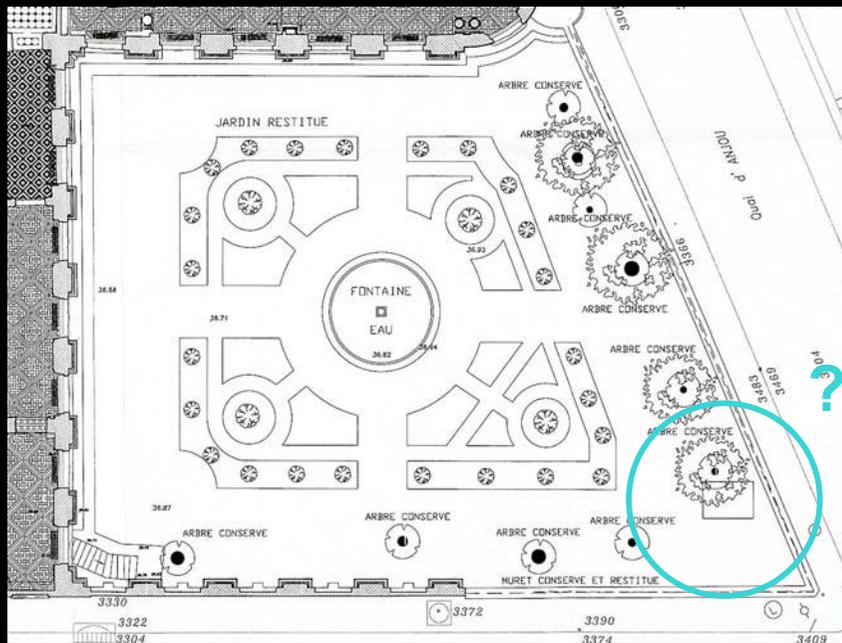
La confrontation de la coupe transversale et de la coupe longitudinale fait apparaître une incohérence dans l'agencement des profilés métalliques. Comme le(s) profilé(s) vu(s) en élévation sur la coupe de gauche ne sont pas reportés sur le document de droite - il(s) devrai(en)t y figurer vu(s) debout -, on reste indécis sur le sens de la portée de l'ouvrage.



État projeté du sous-sol de la cour ; détail des coupes transversales et longitudinales présentées en médaillon ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.

## CREUSEMENT DES SOLS (8) : RELEVÉS D'ÉTANCHÉITÉ

*Le creusement d'un étage souterrain pose la question de la mise en conformité de l'ouvrage aux réglementations et notamment aux normes DTU. L'obligation de pratiquer un relevé d'étanchéité le long des façades anciennes entraînera la mise en œuvre d'artifices toujours contraires au maintien de la substance historique originelle. Une solution possible mais mutilante consiste à déposer les parements en partie basse et à les reposer après la mise en place du film protecteur.*



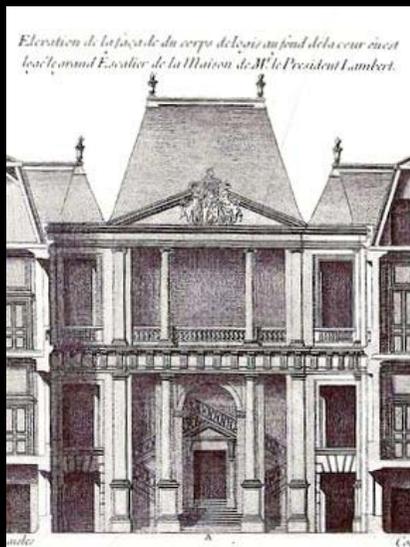
- 2 -

*L'INTERVENTION SUR LES EXTÉRIEURS*

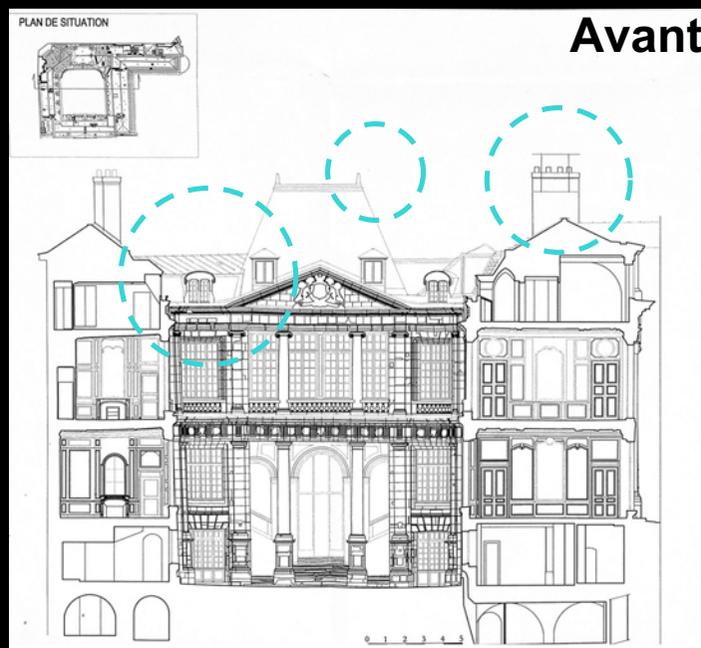
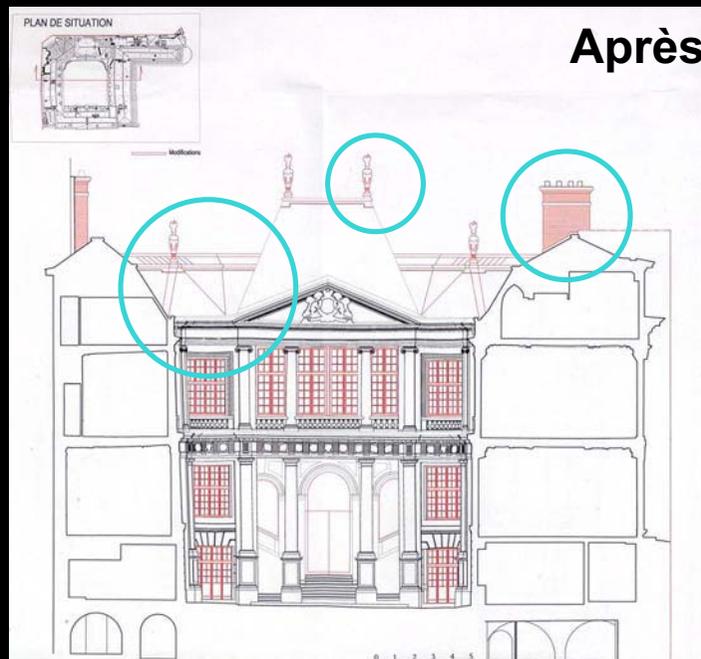


Viollet-le-Duc, Eugène,  
*Dictionnaire raisonné*,  
1859.

Gravure Mariette, 1727



Photo, état 2009



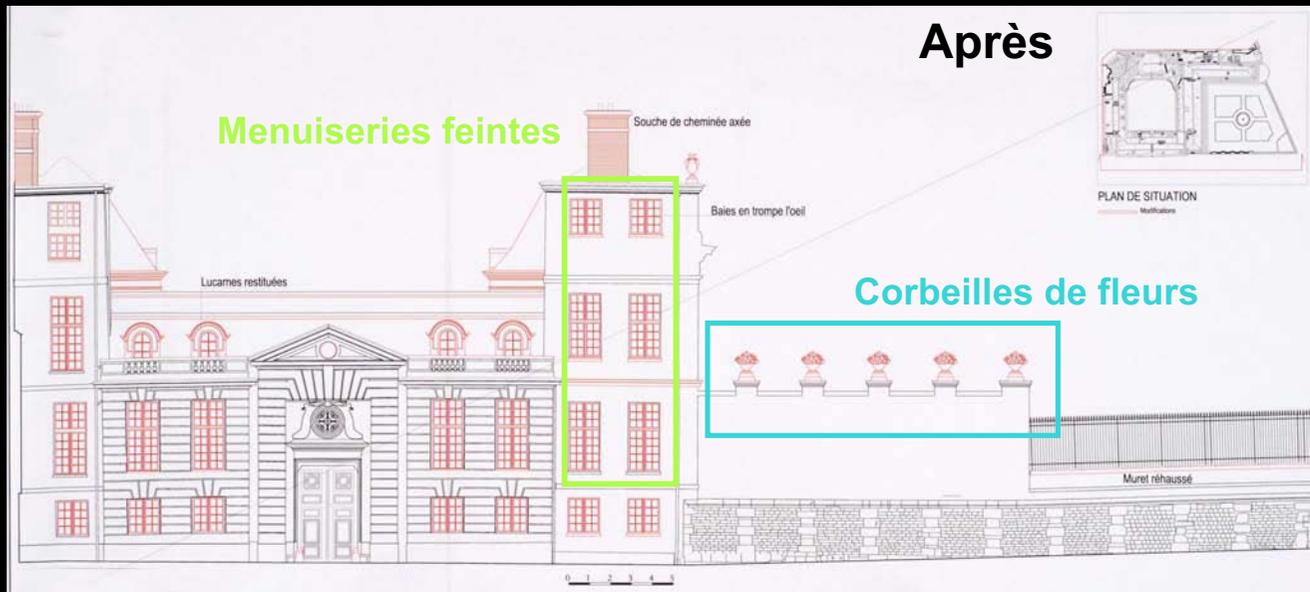
## ORNER LES FACADES (1)

À l'encontre de toute doctrine admise en la matière par les spécialistes du monde entier, et au mépris notamment des articles de la Charte de Venise explicites sur ce point, le maître d'œuvre envisage d'épurer et d'ornez les extérieurs de l'hôtel Lambert.

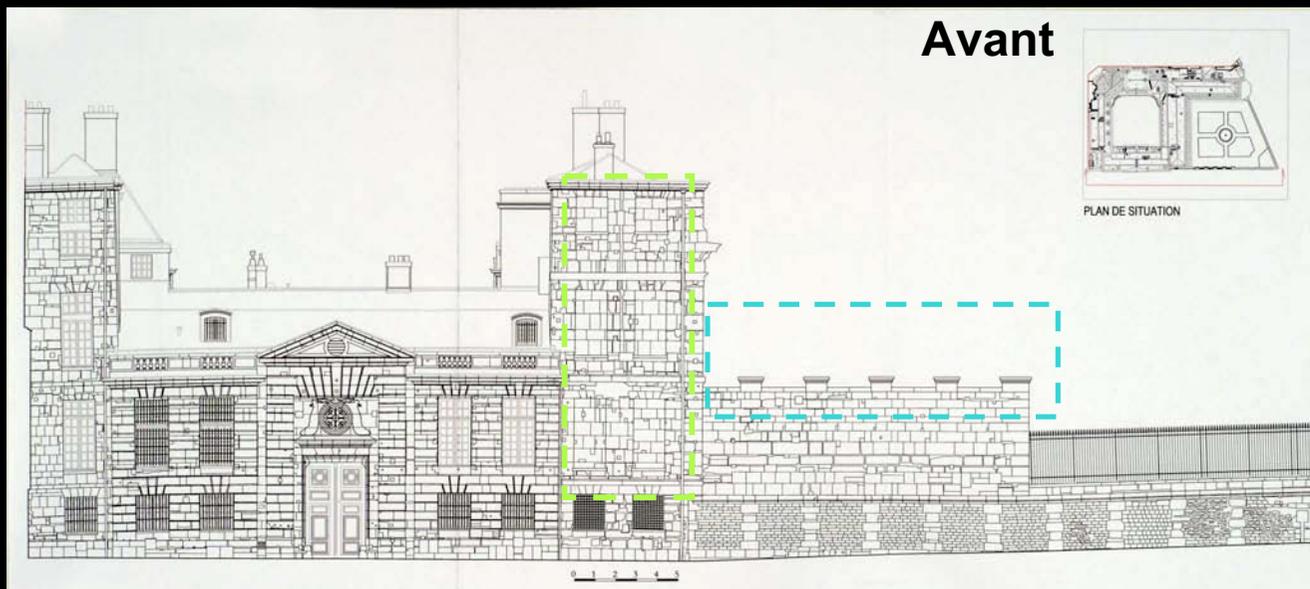
Ablation d'ouvrages jugés parasitaires, modifications des combles, menuiseries à petits carreaux, lucarnes symétrisées, souches de cheminée régularisées, pots-à-feu et épis de faîtage participent d'une volonté d'embellissement des élévations de Le Vau. Laconiques et rares, les sources iconographiques sont interprétées avec beaucoup de liberté.

Façade de l'escalier d'honneur  
en haut, état projeté  
en bas, état actuel  
dessins agence Perrot,  
juillet 2008

## ORNER LES FACADES (2)



*Des menuiseries feintes et peintes sur la pierre de taille, des lucarnes et 5 corbeilles de fleurs en amortissement du mur de clôture viennent « habiller » la façade côté rue. Totalement inventées, les corbeilles ont été refusées par la Commission nationale. Mais le reste est « passé ».*



Façade sur la rue Saint-Louis-en-l'Île ; en haut, état projeté, en bas, l'existant ;  
dessins agence A.-Ch. Perrot, juillet 2008.

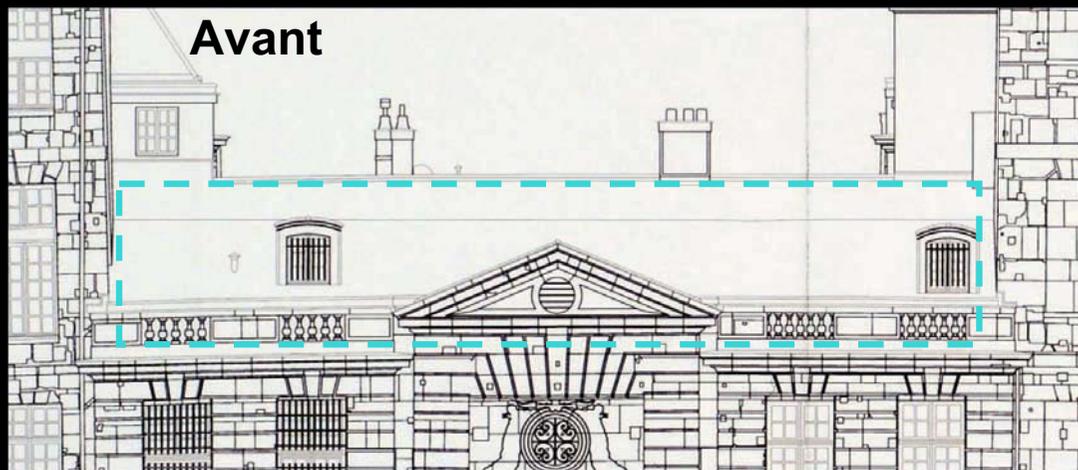
Façade sur rue,  
état 2009



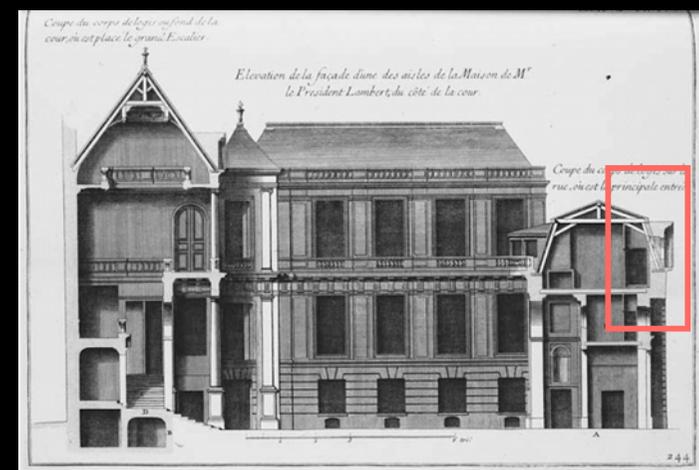
Façade sur la rue Saint-Louis-en-l'Île ; état projeté, en bas, l'existant ; dessins agence A.-Ch. Perrot, juillet 2008.



Détail Mariette, 1727



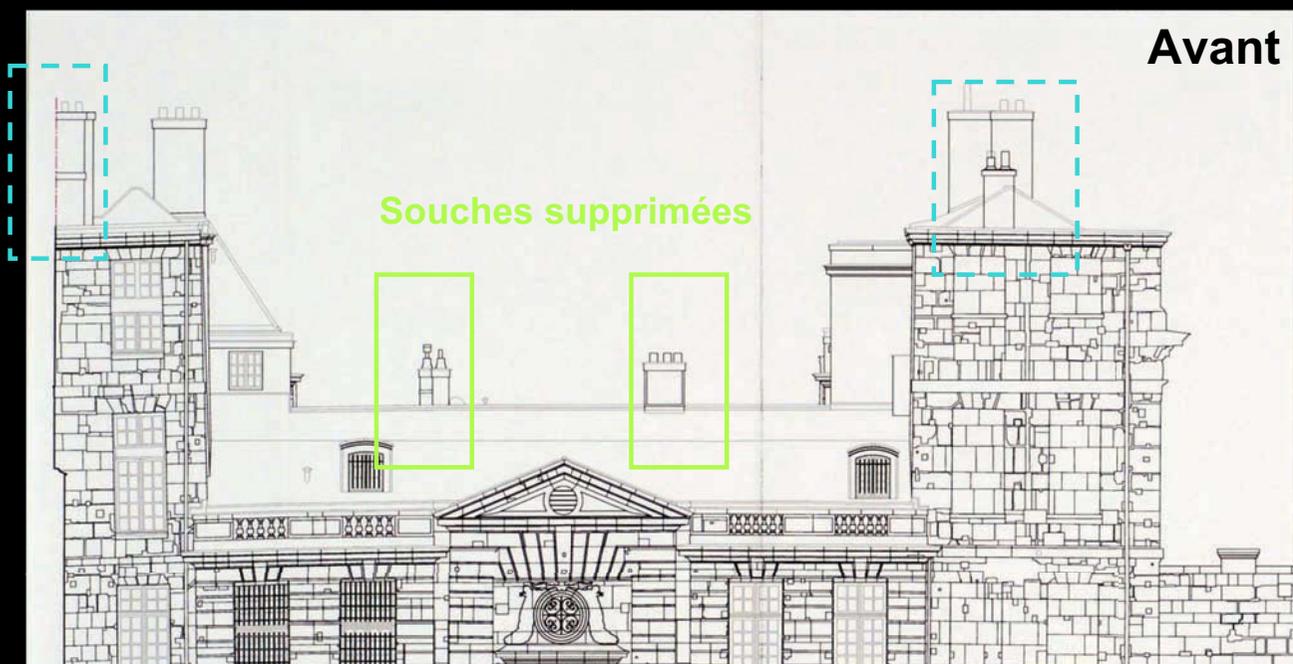
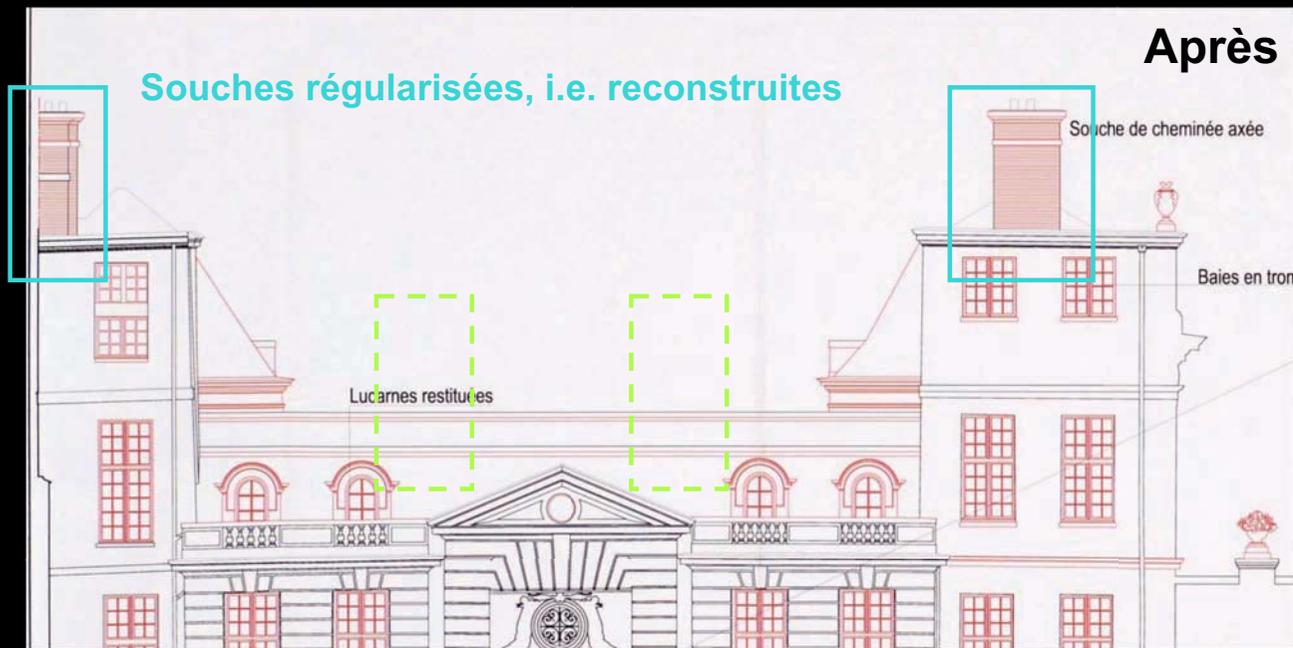
Détail de la façade sur la rue Saint-Louis-en-l'Île : l'existant ;



Coupe longitudinale de Mariette, 1727

### ORNER LES FACADES (3) : INVENTION DE LUCARNES

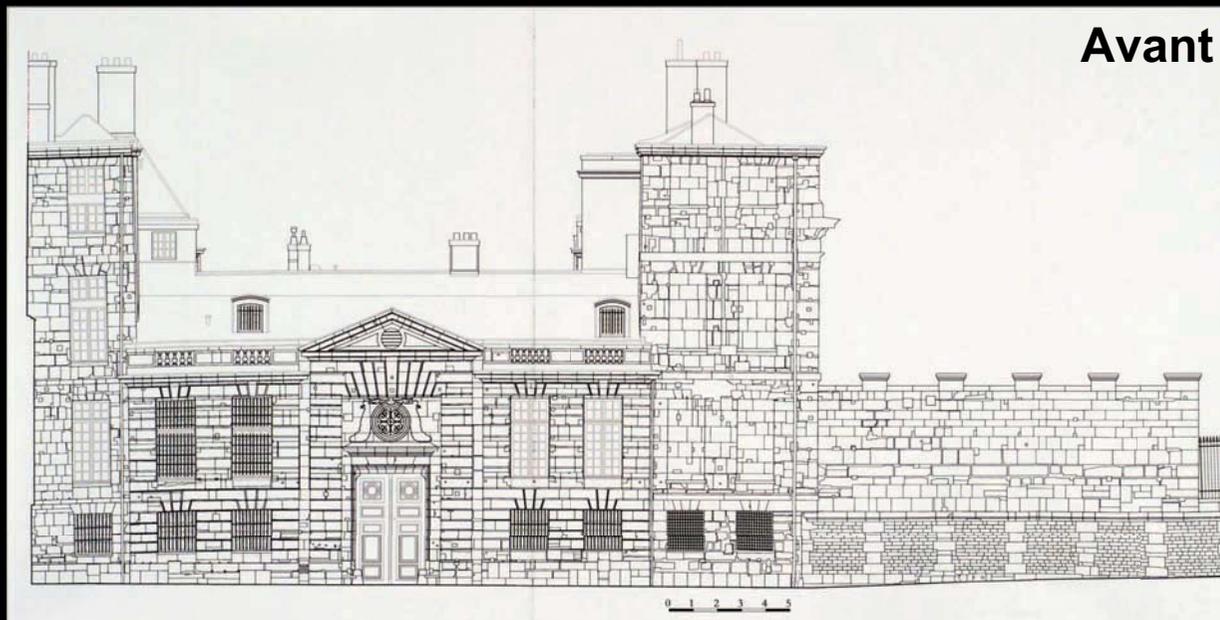
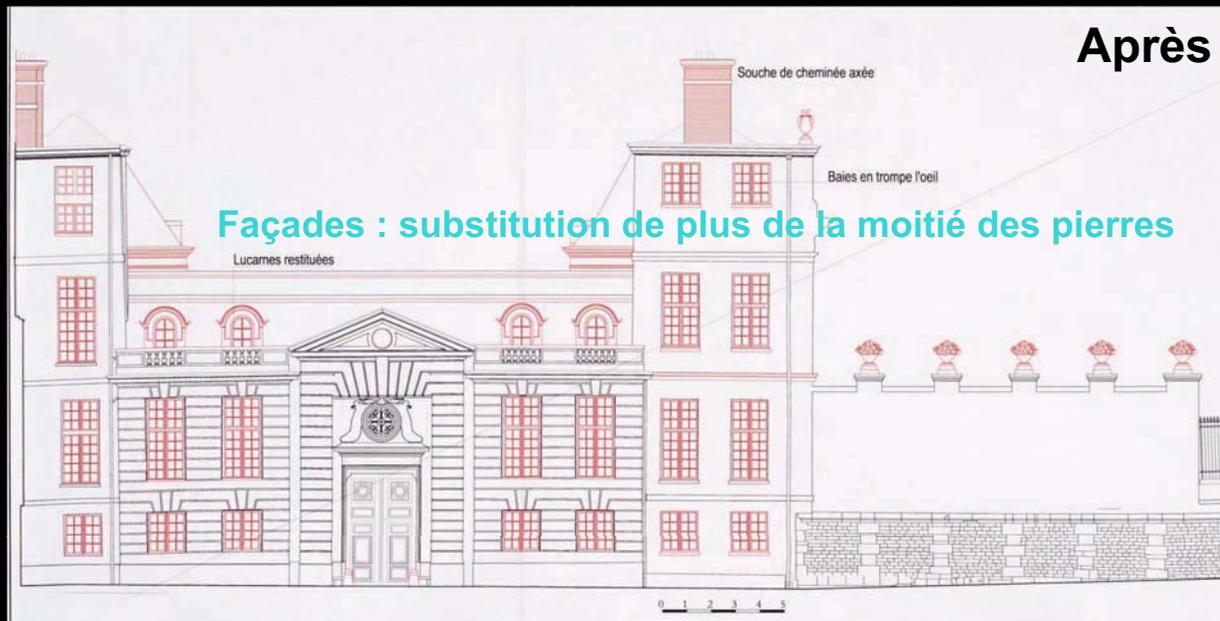
À défaut d'une élévation sur la rue Saint-Louis-en-l'île, le seul document dont on pourrait extrapoler le dessin et le gabarit des lucarnes est la coupe longitudinale de Mariette sur la cour d'honneur. Mais le volume du fronton dissimule les lucarnes se trouvant derrière le plan de coupe.



## ORNER LES FACADES (4) : LA QUESTION DES SOUCHES

*L'épuration et la régularisation des souches ne se fondent que sur l'analogie des parties hautes de l'hôtel Lambert avec celles d'autres édifices de la même période. Complètement rebâtis, ces ouvrages refaits à neuf seront de brique avec une bague et une tablette sommitale en pierre de taille. Ils seront chapeautés de mitrons de terre cuite sans doute courants à Paris mais sans rapport avec l'âge pré-industriel.*

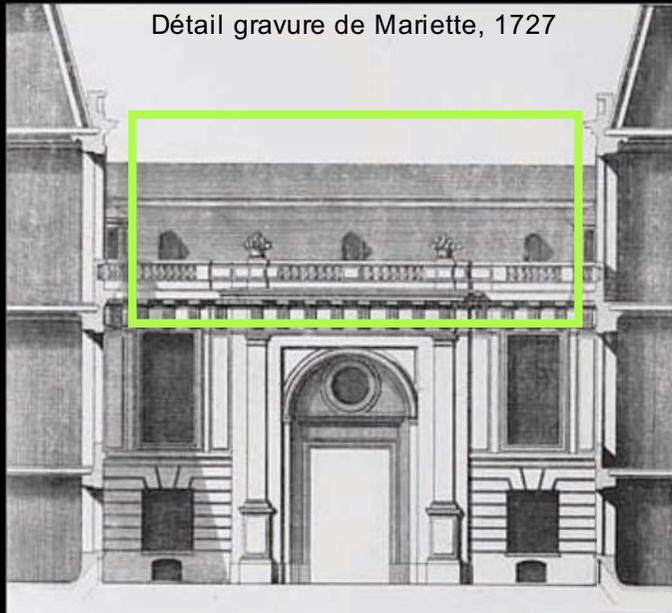
Façade sur la rue Saint-Louis-en-l'île, détails ; en haut, état projeté, en bas, l'existant ; dessins agence A.-Ch. Perrot, juillet 2008.



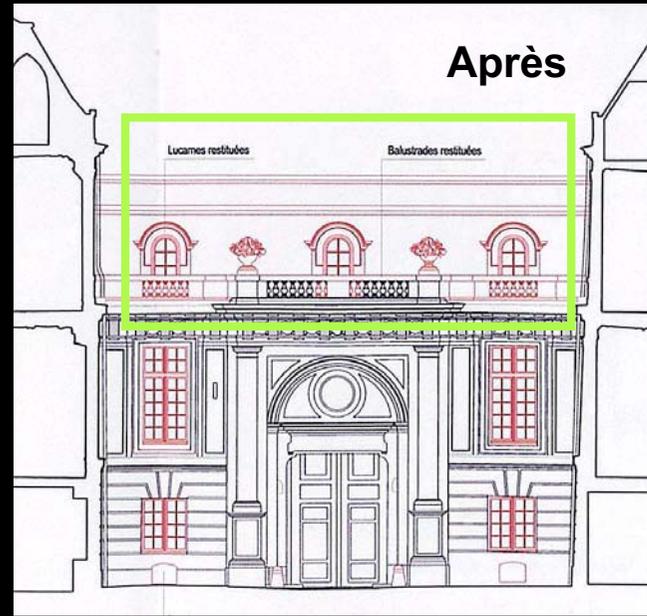
## ORNER LES FACADES (5) : RÉFECTION DES PAREMENTS

*La dramatisation de l'état des parements de l'existant et la pureté marmoréenne de l'état projeté des façades cautionne le principe de substitution généralisé de tous les parements. De la constitution de calepins faisant état de chaque altération subie par les blocs au cours des âges résulte que plus de la moitié d'entre eux partiront à la benne. Les relevés de l'état sanitaire des façades ayant été effectués par l'entreprise pressentie pour la réalisation de l'opération, on conçoit que celle-ci ne se soit pas préoccupée de minorer le lot qu'elle aurait en partage..*

Façade sur la rue Saint-Louis-en-l'Île ; en haut, état projeté, en bas, l'existant ; dessins agence A.-Ch. Perrot, juillet 2008.



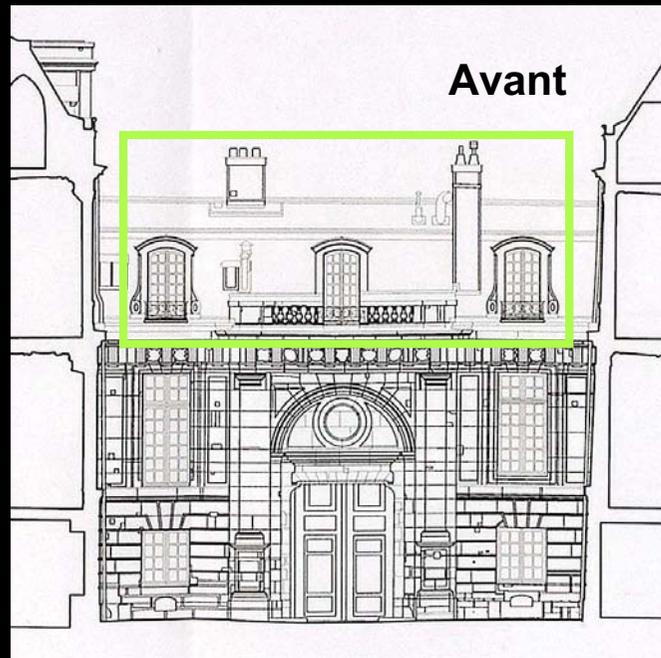
Détail gravure de Mariette, 1727



Après



Revers façade sur rue, photo 2008

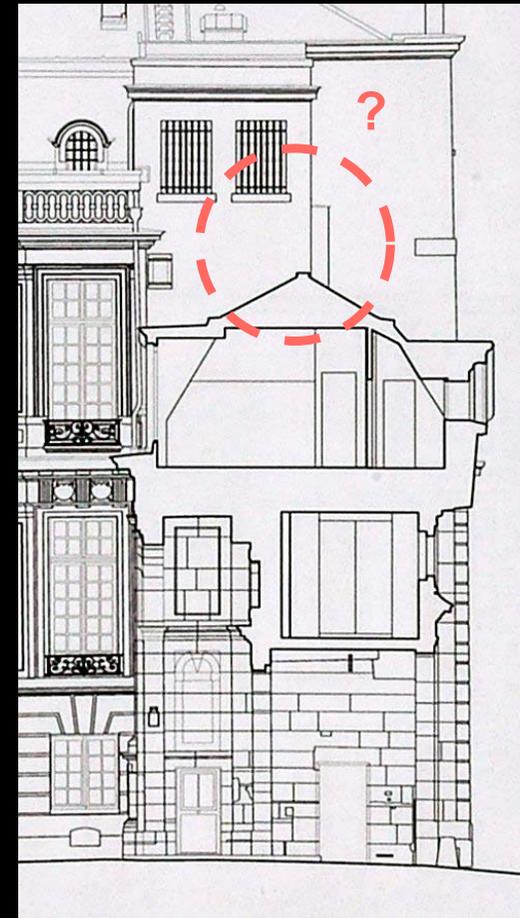
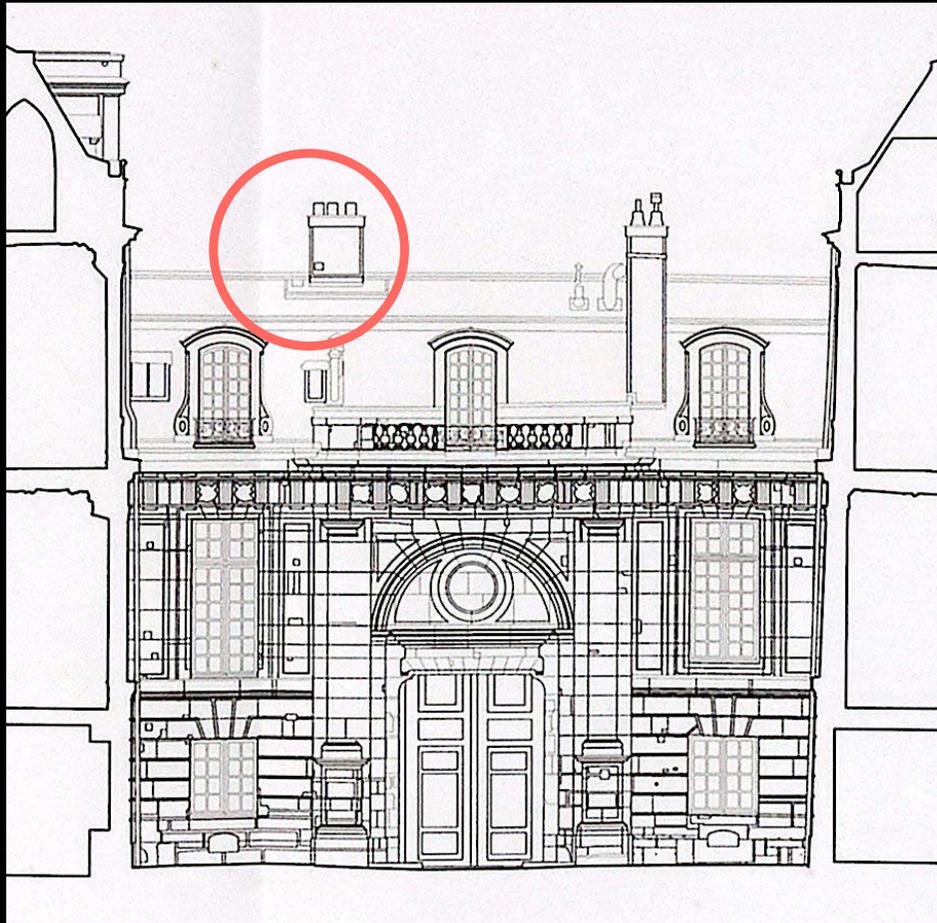


Avant

## ORNER LES FACADES (6)

*Pour s'inspirer de la régularité que présente la gravure de Mariette, cette restauration de la façade sur cour ne respecte ni le dessin ni les proportions du modèle invoqué. De ce retour en arrière résulte que les lucarnes du XVIIIe siècle et leurs garde-corps de fer forgé sont sacrifiés. La volonté d'épuration conduit à la suppression de souches de cheminées authentiques. Celle de gauche correspond notamment à la cheminée du cabinet de J.-B. Lambert. Refusées côté rue, les corbeilles de fleurs juchées au droit des pilastres du portail ont été acceptées côté cour.*

Revers façade sur rue  
état projeté  
existant  
dessin agence  
A.-Ch. Perrot  
juillet 2008



Corps de logis sur rue : revers sur la cour et coupe; existant ; dessin agence A.-Ch. Perrot ; juillet 2008



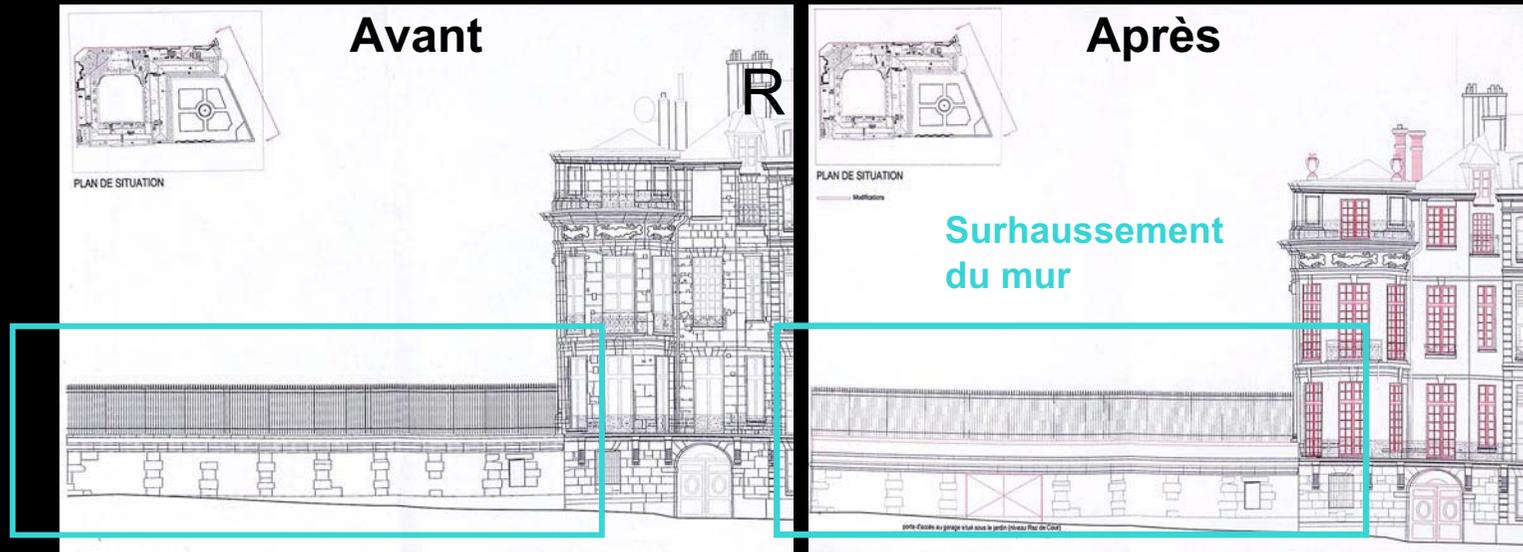
Revers façade sur rue, 2008

### ORNER LES FACADES (7)

*L'absence de cohérence entre l'élévation et la coupe du corps de logis sur rue - la volumineuse souche correspondant notamment à la cheminée du cabinet de Jean-Baptiste Lambert a été « oubliée » sur la coupe - renvoie dès la phase du relevé au principe de l'ablation de cette dernière.*



Élévations  
quai d'Anjou ;  
à gauche,  
l'existant,  
à droite,  
l'état projeté ;  
dessins de  
l'agence  
A.-Ch. Perrot,  
juillet 2008

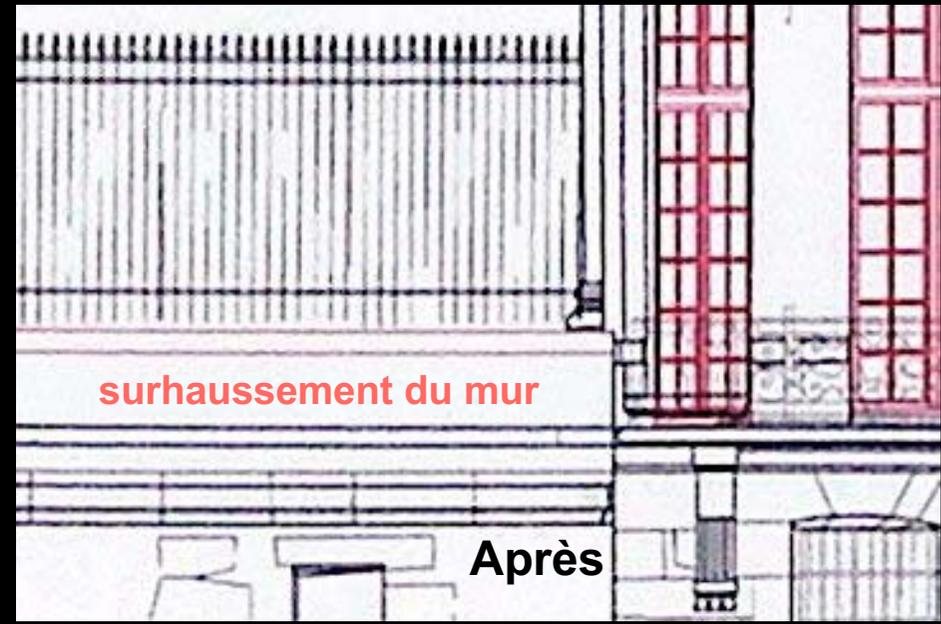
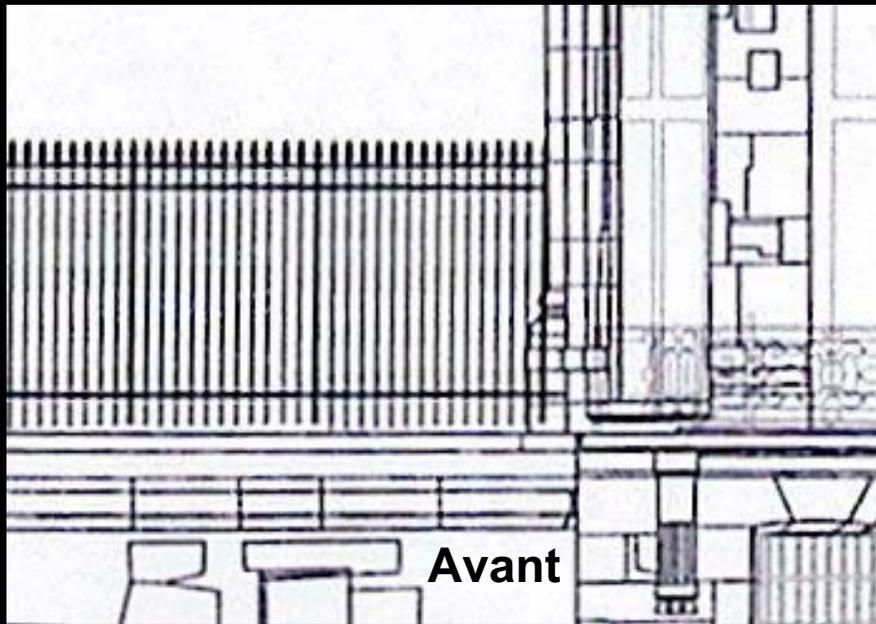


### LA QUESTION DU PARAPET (2)

*En dépit de l'avis défavorable du Maire de Paris et de la communauté scientifique, l'exhaussement du parapet est toujours d'actualité. La continuité minérale des registres horizontaux qui fédère en une composition claire le terre-plein, l'hôtel et la construction voisine s'en trouvera altérée. On ne comprend pas que ce type d'intervention puisse survenir dans un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco.*



Photo état 2009



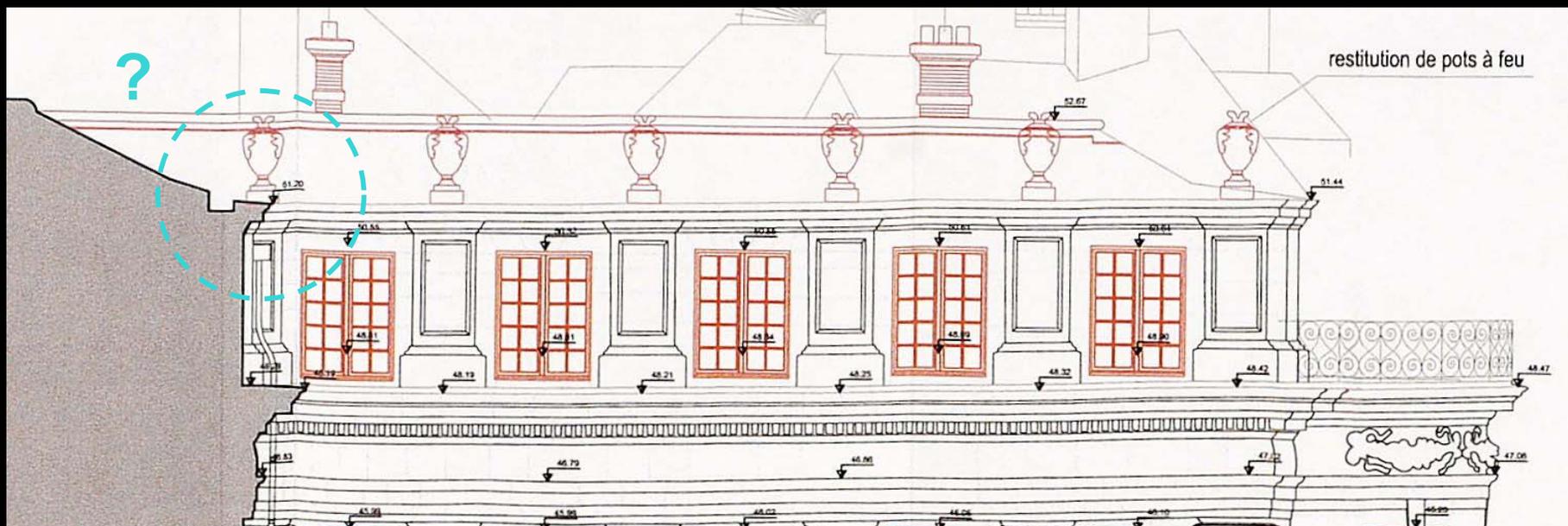
### LA QUESTION DU PARAPET (3)

*L'impact du parapet a été volontairement minoré en dessin. La mise à l'échelle de l'existant et de l'état projeté permet d'apprécier l'importance du mur bahut envisagé. Outre qu'il serait réalisé de pierre neuves, d'une texture qui trancherait nécessairement avec les assises inférieures, le parapet du nouvel ouvrage atteindrait le niveau de la lisse haute du garde-corps de fer forgé voisin.*

En haut,  
Détails de  
l'élévation  
quai d'Anjou ;  
à gauche,  
l'existant,  
à droite,  
l'état projeté ;  
dessins de  
l'agence  
A.-Ch. Perrot,  
juillet 2008



Photo état 2009



État projeté de l'étage-attique (détail) avec restitution des pots-à-feu, dessin agence A.-Ch. Perrot, 28 février 2008



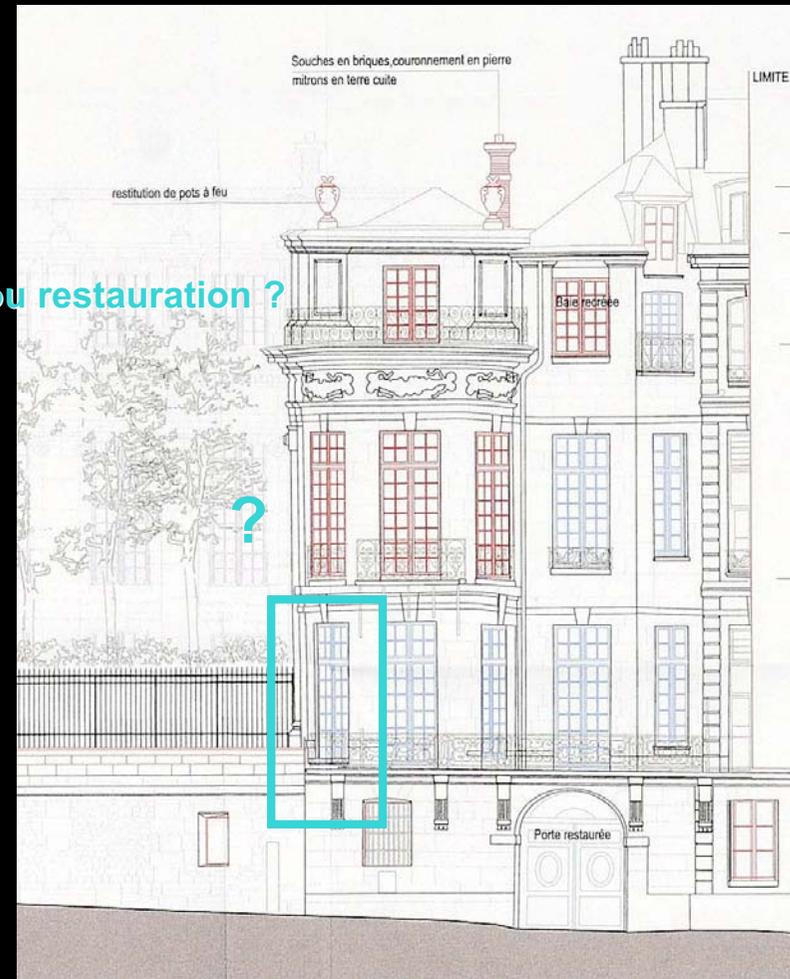
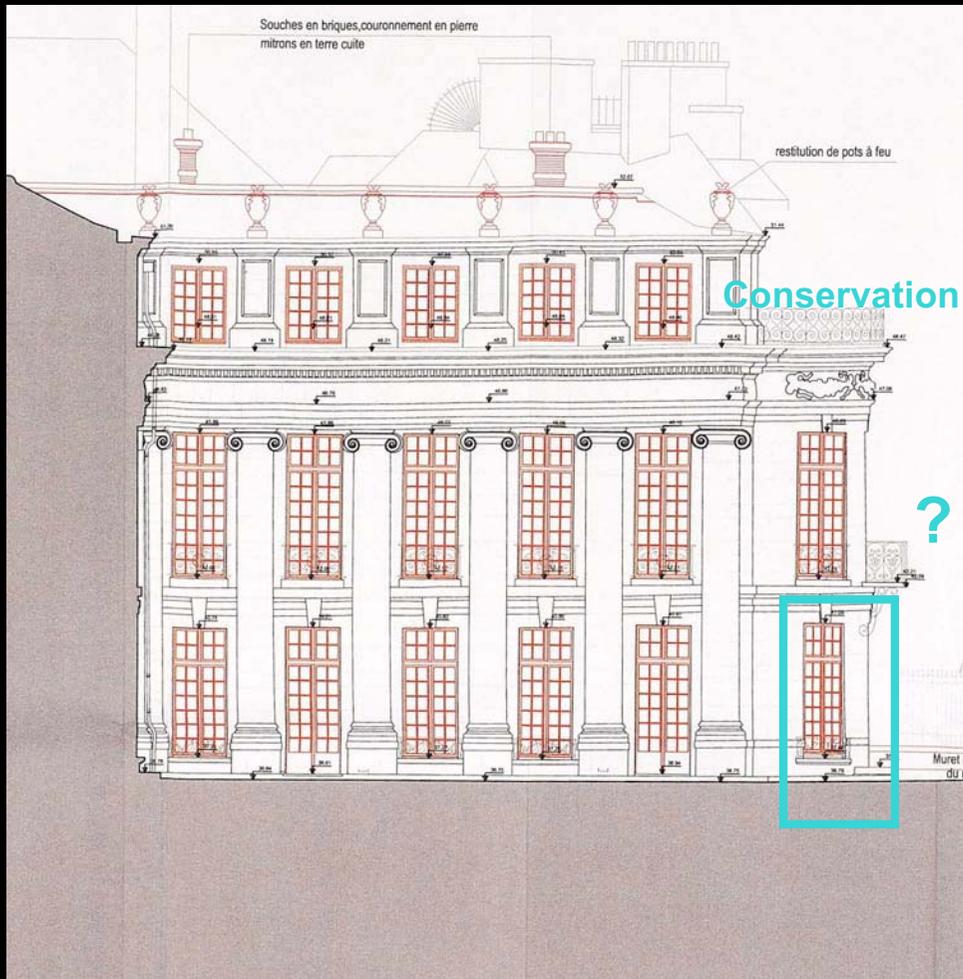
Gravure de Mariette, 1727 (détail)



Peinture de Raguenet, Canavalet (détail)

## LA RESTITUTION DES POTS-À-FEU

La restitution des pots-à-feu se fonde sur les deux seules sources figurées ici. Le graveur et le peintre donnent chacun une représentation des pots-à-feu dont l'échelle très réduite offre à une marge d'interprétation illimitée de la part de qui voudrait s'en inspirer pour revenir à une réalité construite. Outre l'échelle disproportionnée des ouvrages prévus, on remarque que l'élégante solution du vase double de l'angle rentrant n'a pas été retenue. La poésie s'effondre lorsqu'on passe à l'action. Les rives de la Seine méritent-elles qu'on y tente ce genre de dé-convenue ?



Conservation ou restauration ?

?

?

Élévations sud et est de l'aile de l'hôtel Lambert, dessins agence A.- Ch. Perrot ; 28 février 2009

## LA QUESTION DES MENUISERIES

*Le projet de restauration de l'hôtel intègre la réfection des croisées, selon un jugement de valeur qui se prononce en faveur des seules menuiseries antérieures à la révolution industrielle. Le repérage des ouvrages s'effectue à l'aide de couleurs : bleu pour les éléments conservés et rouge pour ce qu'on refait à neuf. Des incohérences se sont glissées dans les plans, car d'une planche à l'autre, la même croisée vue sous un angle différent change de couleur.*

- 3 -

### LA REDISTRIBUTION DES INTÉRIEURS



Le salon doré avant et après ; dessins de l'agence Pinto publiés dans le supplément de *Connaissance des Arts* de mai 2009.

*Destinée à séduire le profane, la perspective dessinée à même la photo évacue tous les problèmes d'architecture que pose le conditionnement de l'air dans tout l'hôtel.*

## INTRODUCTION



Vue de la galerie d'Hercule - Art Graphique © Patrimoine

La société marbrière *Iddi* a été retenue pour, si cela s'avérait nécessaire, déposer certains marbres pour mener les sondages.

L'entreprise *Lafire* a été chargée des sondages dans le sol, vis-à-vis des fondations et des structures maçonnées. Elle a également pour mission d'examiner la manière dont les marches de l'escalier pourraient être mises à l'horizontal pour répondre à la sécurité et à la ferme volonté du propriétaire.

Les *Ateliers Perrault & Viers* ont été chargés d'établir les relevés et le diagnostic des charpentes, des menuiseries extérieures, des lambris (pour ce qui concerne la structure menuisée) et des planchers.

La société *Parquets Briatte* quant à elle a réalisé certaines déposes de parquet pour examiner les planchers et leurs besoins de restauration des parquets.

En ce qui concerne les lots techniques, le *bureau d'études DVA-D* est chargé des problèmes de structure et de fondation de l'hôtel, *Atell* est chargé des problèmes de réseaux électriques, courants faibles. La société *Alto* traite quant à elle des problèmes de ventilation et de traitement de l'air, notamment de son refroidissement.

Le *bureau Aria* a été chargé de la coordination des études et du respect des plannings.

## PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION

J'exerce pour ma part la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la présente étude, coordonnée au projet élaboré par le *Cabinet Pinto* pour l'aménagement, la décoration et l'ameublement de l'hôtel.

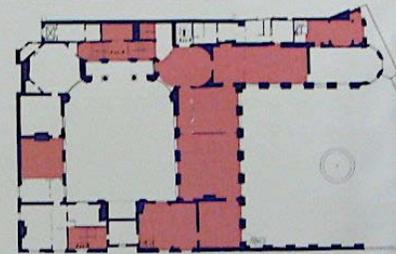
A partir de l'analyse des éléments de connaissance et des contraintes qui sont exposés par les différents intervenants, il est proposé un parti de restauration pour chaque élément du programme et une intervention décrite et clarifiée par le *Cabinet Philippe Votroba*, économiste retenu pour ce projet, Vérificateur des Monuments Historiques.

Afin de cadrer l'intervention de chacun, il a été convenu que ma mission porterait sur l'ensemble du clos et couvert, les espaces intérieurs, façades, menuiseries, charpente, couverture, sous-sols, jardin sur l'ensemble de l'édifice pour ce qui concerne les lots techniques.

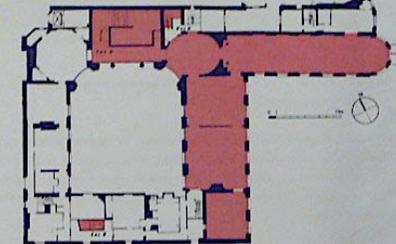
Pour ce qui concerne la restauration des espaces intérieurs, il a été déterminé un certain nombre de salles considérées comme les plus importantes, sur lesquelles porte mon intervention.

Des espaces dont les décors ont disparu ou qui sont plus récents sont aménagés directement par le *Cabinet Pinto*.

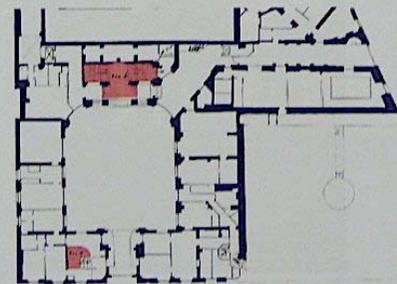
Sur les plans ci-dessous figurent en couleur les salles « historiques » sur lesquelles porte plus spécifiquement notre étude pour la restauration intérieure des décors. L'étude présente un chapitre qui montre la future disposition des pièces avec leur aménagement, établi par le *Cabinet Pinto*.



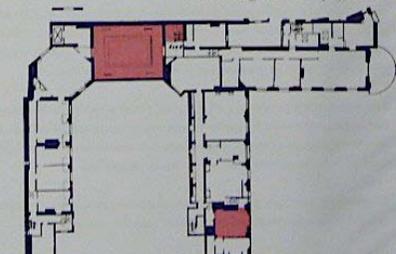
Plan du Rez de Jardin - Art Graphique © Patrimoine



Plan du Niveau galerie - Art Graphique © Patrimoine



Plan du Rez de Cour - Art Graphique © Patrimoine



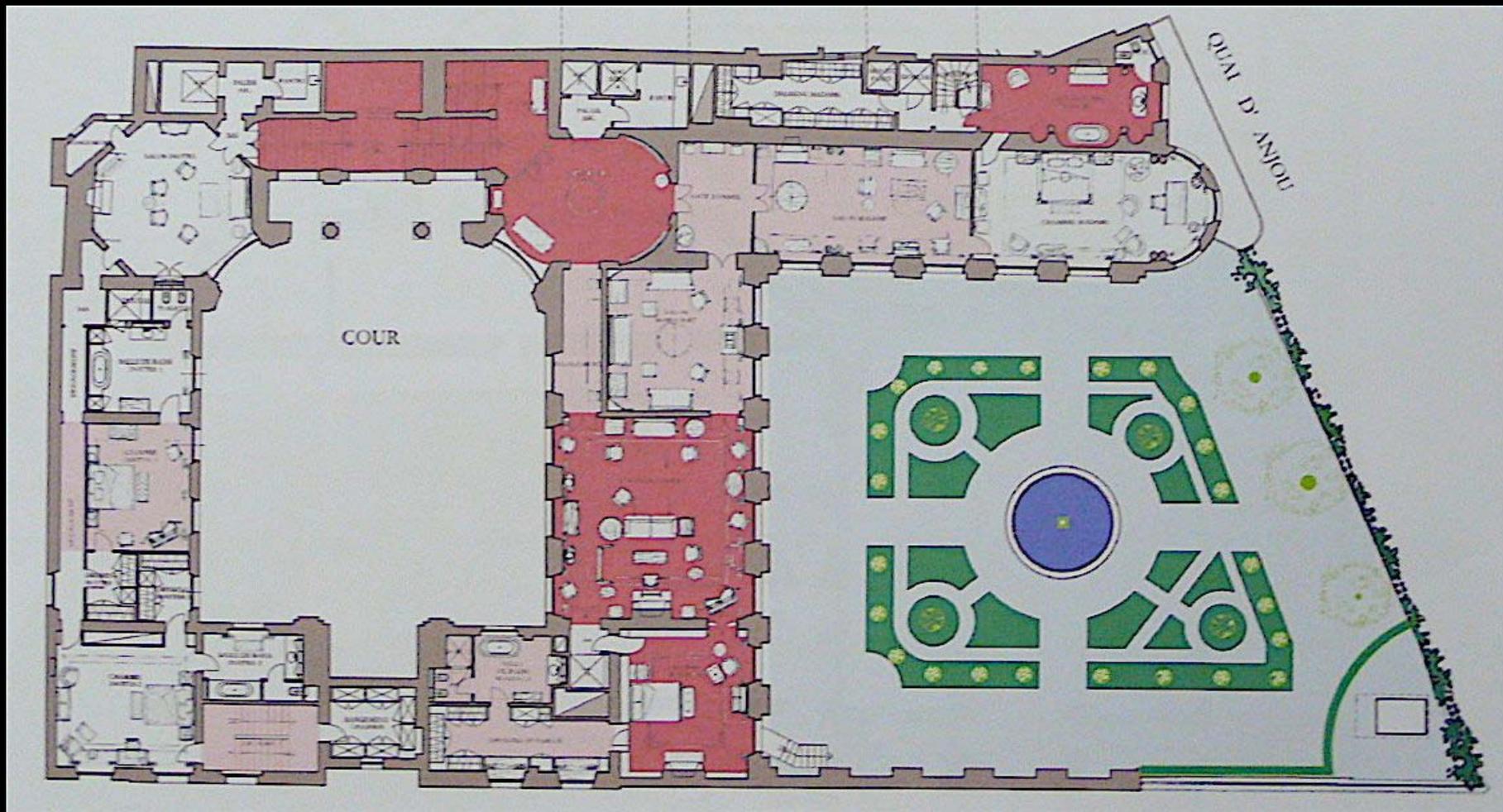
Plan du Niveau combles - Art Graphique © Patrimoine

PROPRIÉTAIRE	MAÎTRISE D'ŒUVRE BUREAU Cabinet Alberto Pinto 11, Rue d'Alsace - 75002 Paris Tél: 01 47 35 41 40 Fax: 01 47 35 41 40 E-mail: alberto@albertopinto.com	ARCHITECTURE HISTORIQUE Alain-Charles Perrot 1, Rue Cassa - 75009 Paris Tél: 01 47 35 31 40 Fax: 01 47 35 31 40 E-mail: alain@perrotarchitecte.fr	REHABILITATION DE L'HÔTEL LAMBERT 2 RUE SAINT LOUIS EN L'ÎLE - 1 QUAI D'ANJOU 75004 PARIS	EMETTEUR DU DOCUMENT Alain-Charles Perrot 1, Rue Cassa - 75009 Paris Tél: 01 47 35 31 40 Fax: 01 47 35 31 40 E-mail: alain@perrotarchitecte.fr	INTRODUCTION & PRESENTATION	PROJET ETUDE PREALABLE	Historique d'élaboration : 000000 Date de mise à jour : 000000 Phase : 000000 Tirage : 000000
--------------	---	--	--	---	--------------------------------	---------------------------	--

Planche extraite de l'étude préalable d'Alain-Charles Perrot, ACMH

## PARTAGE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

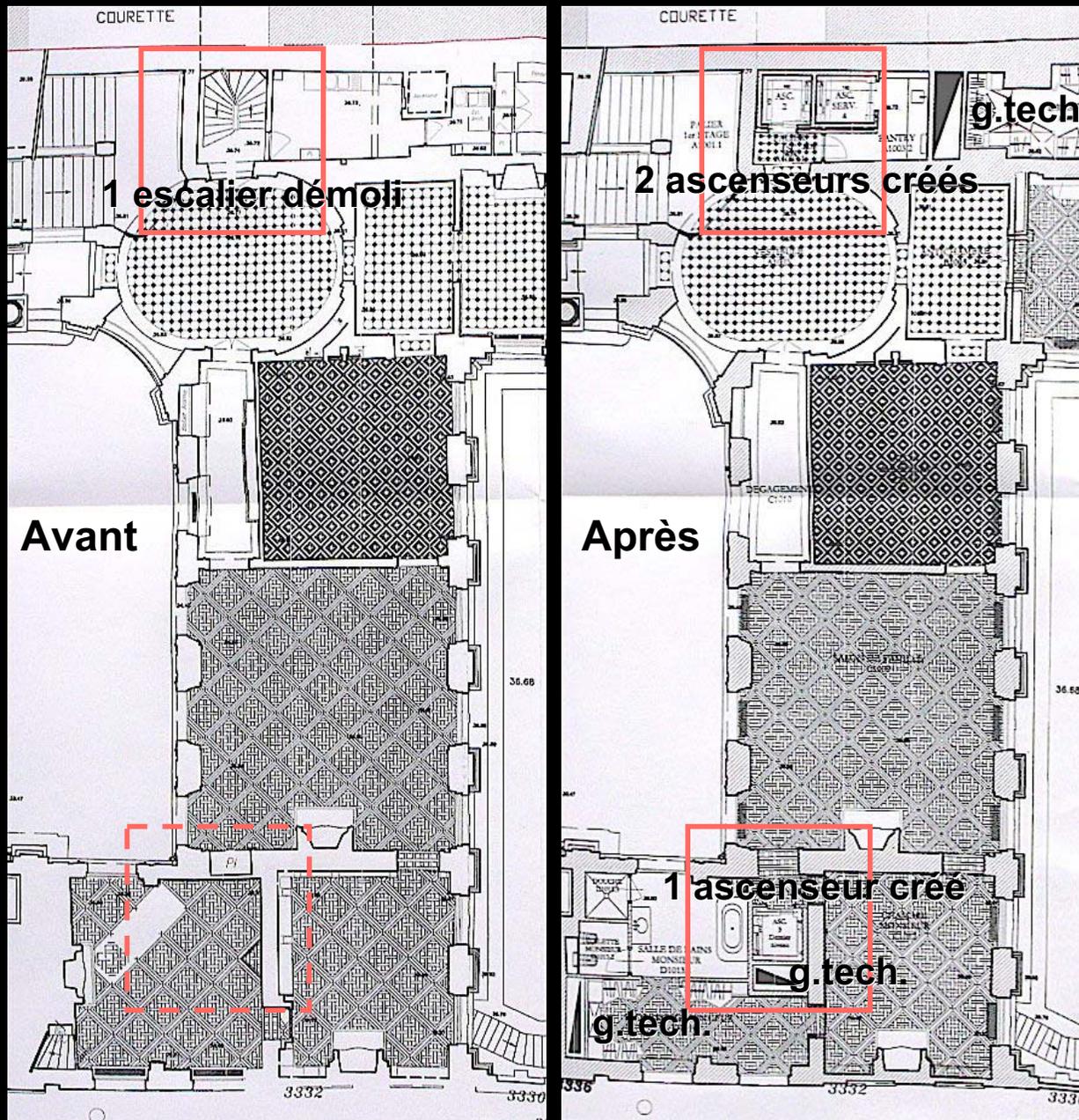
Cette planche distingue les locaux ayant conservé des décors du XVII<sup>e</sup> siècle indiqués en rose et recouvre le principe d'un partage de la maîtrise d'œuvre entre Alain-Charles Perrot, ACMH, responsable de ces derniers et le décorateur Alberto Pinto, qui prend en charge la transformation de tout « le reste ». De cette appréciation schizophrénique de l'architecture et de ses décors résulte une absence de considération tant pour l'authenticité des structures du bâtiment, pourtant conservées pour l'essentiel, que pour les décors postérieurs.



Plan extrait de l'étude préalable d'Alain-Charles Perrot, ACMH ; projet d'aménagement du premier étage carré (rez-de-jardin)

## RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ET DESTRUCTIONS

*Hormis les parties indiquées en rose sombre, l'état projeté du rez-de-jardin intègre nombre de démolitions. On envisage le recloisonnement généralisé de tout l'étage, y compris dans l'appartement principal. Cette action s'accompagne de la translation de points porteurs, de l'inscription de plusieurs gaines techniques d'un volume disproportionné et de la dépose de plusieurs cheminées. L'émergence parallélépipédique d'une gaine de ventilation ponctue la proue du futur jardin dont un tiers sera sur dalle.*

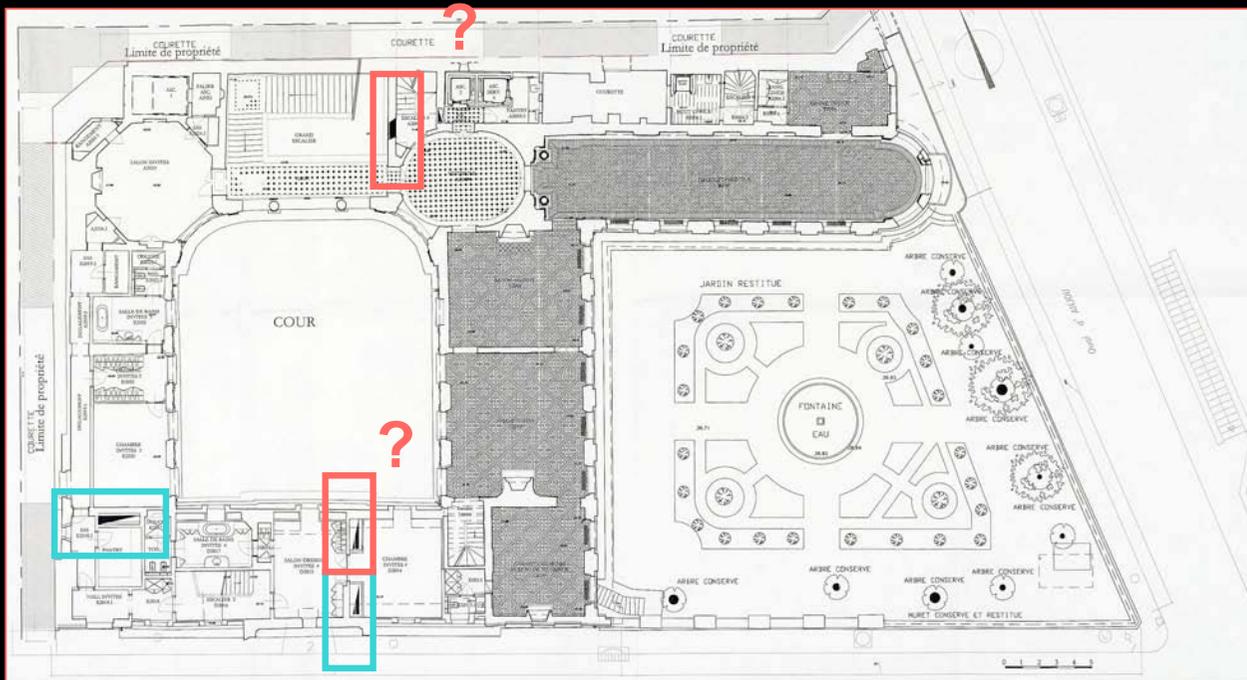


Existant et état projeté du rez-de-jardin, dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.

## ASCENSEURS ET GAINES

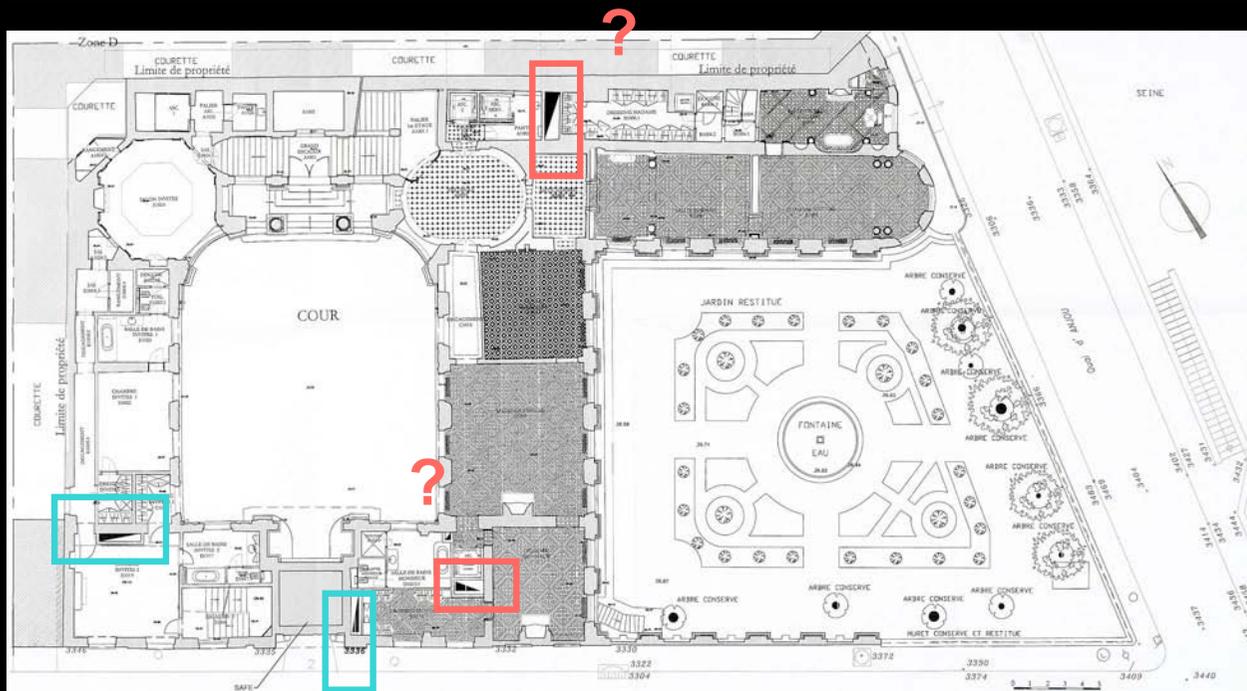
La confrontation terme à terme de l'existant et de l'état projeté rend un compte fidèle de l'ampleur des transformations et des destructions prévues. Le plan de l'appartement principal entre cour et rez-de-jardin fait apparaître trois gaines techniques et trois ascenseurs créés ex nihilo (1). Si celui qui dessert l'appartement de feu J.-B. Lambert a fait scandale, on n'a rien dit des deux ascenseurs jumeaux pratiqués contre le mur mitoyen au droit du vestibule ovale. Ceux-ci engendrent la destruction d'un escalier ancien du type « rampe sur rampe ». Le vis-à-vis des deux ascenseurs de part et d'autre de l'enfilade principale est une interprétation hollywoodienne de la distribution aristocratique.

(1) En dépit de ce qui a été dit y compris par Christine Albanel, il n'y avait que deux ascenseurs dans l'hôtel et pas trois. L'un d'eux n'allait de surcroît que du rez-de-chaussée au premier étage. La troisième circulation verticale invoquée pour plaider en faveur des nouvelles consistait en un monte-plats.

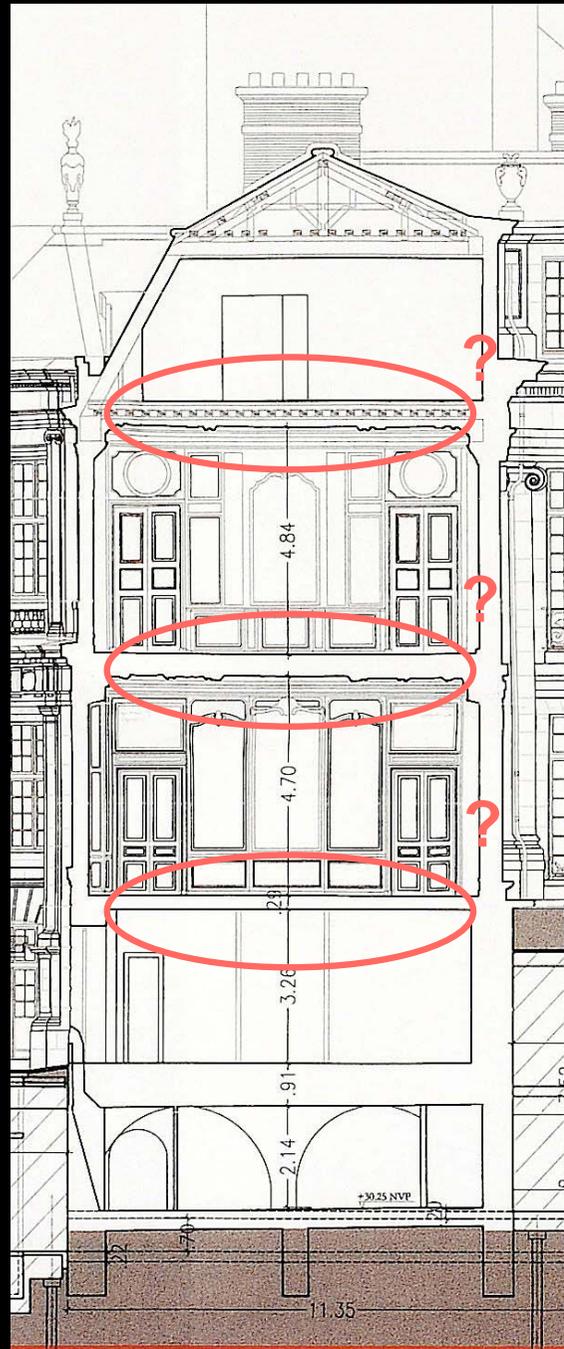
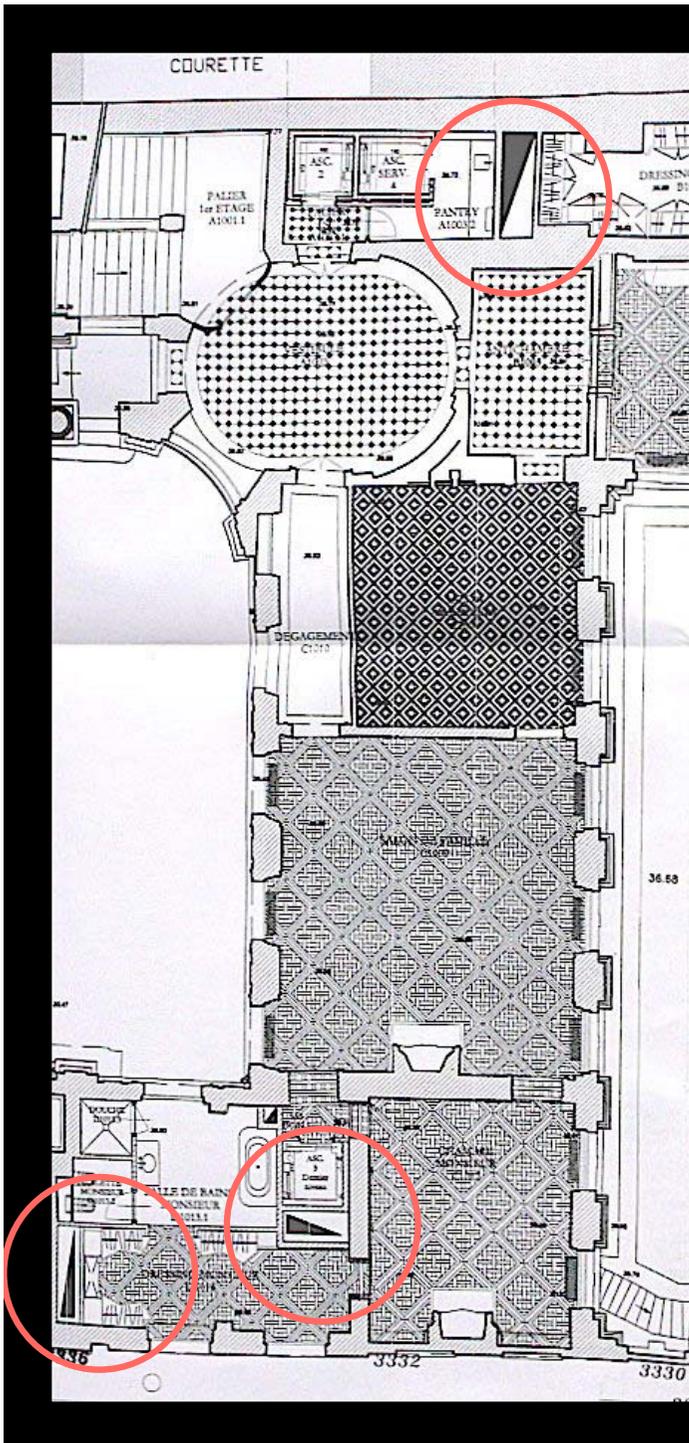


## POSITIONNEMENT ET IMPACT DES GAINES TECHNIQUES (1) : PROBLÈMES DE SUPERPOSITION

*L'importance, l'énormité et la répartition des gaines techniques renvoie au souhait de climatiser l'ensemble des appartements. Si certaines d'entre elles se superposent selon une logique rigoureuse (en bleu), d'autres (en rouge) ne trouveraient de continuité qu'à la faveur de dévoiements aussi héroïques que destructeurs. De ce point de vue, force est de reconnaître que les plans ne sont pas aboutis.*



Plan du rez-de-jardin et de l'étage-galerie : état projeté.  
 Dessins agence A.-Ch. Perrot, 28 février 2008



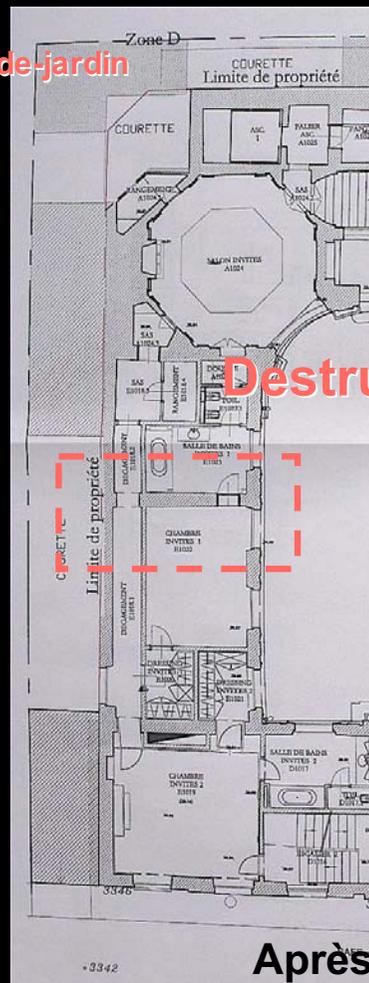
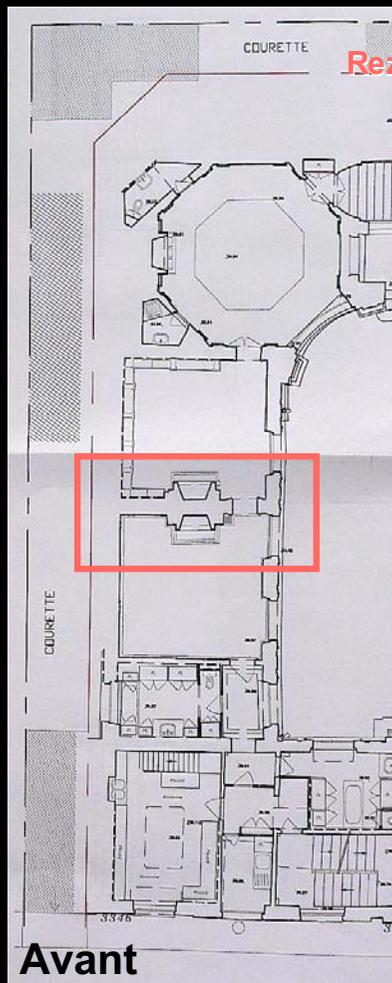
## POSITIONNEMENT ET IMPACT DES GAINES TECHNIQUES (2)

La confrontation d'un plan d'étage et de la coupe sur le corps de logis principal permet d'observer les lacunes d'information concer-



nant le passage et l'impact des fluides à l'horizontale. La très faible épaisseur de certains planchers laisse présager de très grandes difficultés si on prétend y faire passer les tuyaux et canalisations nécessaires aux échanges d'air chaud et d'air frais.

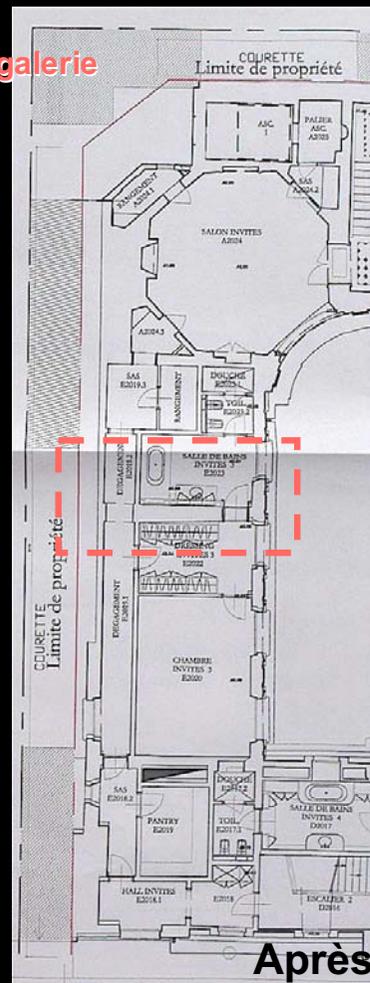
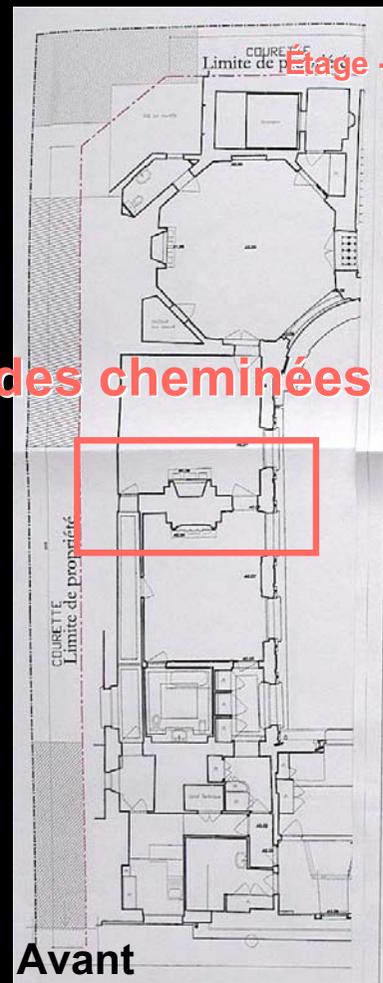
Détail du plan du rez-de-jardin et de la coupe au droit du corps de logis entre cour et jardin ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.



Rez-de-jardin

Destruction des cheminées

Existant et état projeté de l'aile gauche au 1er étage ; dessins agence A.-Ch. Perrot 28 février 2009

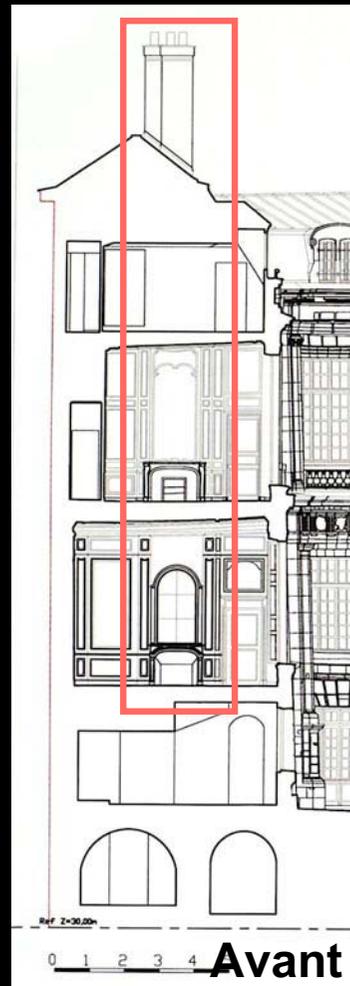
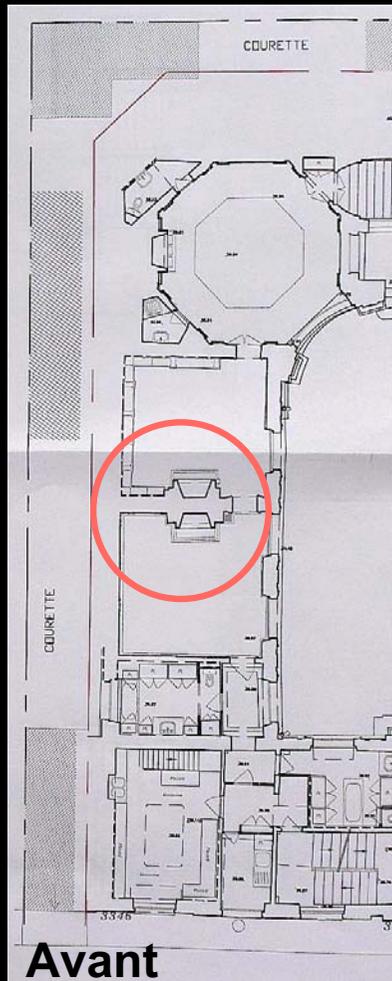


Étage - galerie

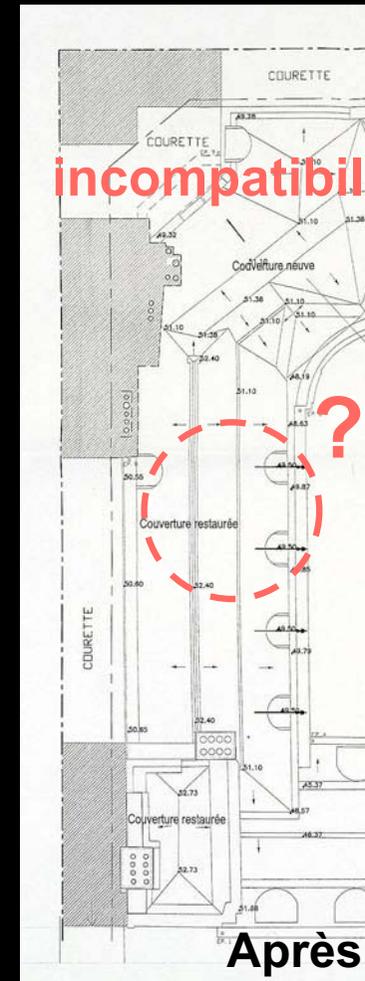
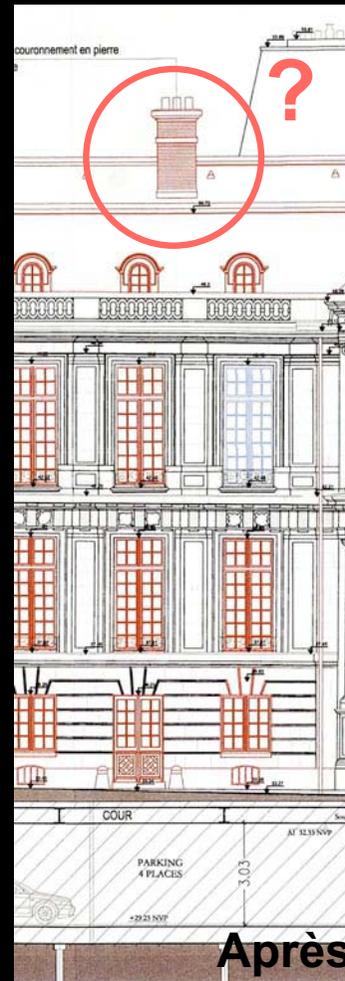
Existant et état projeté de l'aile gauche au 2e étage ; dessins agence A.-Ch. Perrot 28 février 2009

## REFONTE TOTALE DE L'AILE GAUCHE

La confrontation de l'existant et de l'état projeté fait voir là encore l'ampleur des mutilations. Outre la partition indigne de locaux dont la hauteur sous plafond oscille entre 4,70 et 4,85 mètres, la redistribution de ceux-ci entraîne des destructions importantes. Parmi les ouvrages les plus significatifs, on a dénombré la dépose de 10 manteaux de cheminée et de cinq volées d'escalier. Ce réaménagement ressort à une opération de façadisme inacceptable dans le cas d'un édifice protégé au titre des Monuments historiques.



Plan du premier étage et coupe de l'ail gauche; dessins agence A.-Ch. Perrot 28 février 2009



**incompatibilité**

Détail de l'élévation et plan de toiture de l'ail gauche ; état projeté dessins agence A.-Ch. Perrot 28 février 2009

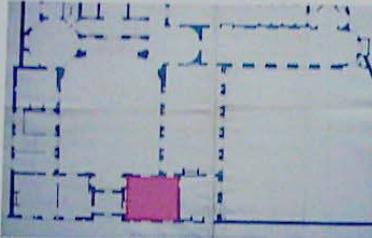
## REFONTE TOTALE DE L'AILE GAUCHE (2)

*La suppression des manteaux de cheminée et des conduits afférents à tous les étages et le désir de maintenir l'apparence extérieure de l'édifice sur une incohérence des documents graphiques . Si la disparition des souches sur le plan de toiture confirme cette action, l'élévation de l'ail prévoit le maintien d'une souche dont le volume s'explique par le nombre des conduits qu'elle contenait. Ce défaut de correspondance entre les documents recouvre un dilemme non résolu : comment préserver l'ancienne silhouette de l'ail si on procède à un curetage aussi violent ? Comment assurer l'équilibre matériel d'un ouvrage maçonné qui a perdu ses racines ?*

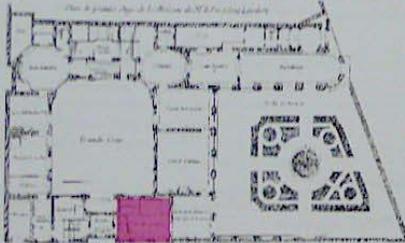
## CHAMBRE A COUCHER - D1013

## ANALYSE CHRONOLOGIQUE DES PIECES REMARQUABLES

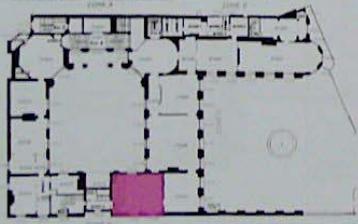
### PLANS DE LOCALISATION



Plan du premier étage, XVII<sup>e</sup> siècle - Archives nationales  
Il s'agit encore d'un cabinet. On ne constate pas encore d'alcôve.



Plan Mariette d'après Jacques François Blondel - 1752  
On observe les cloisonnements de l'alcôve dans la chambre.



Plan du niveau jardin - Etat actuel - Chambre à coucher (D1013)



Photographies de l'état existant - 2008



Photographies du plafond - l'état existant - 2008

«... Chambre située dans le bâtiment sur rue, qui a conservé son plafond à la française à poutres apparentes peintes de médaillons circulaires et octogonaux réunis par des rinceaux.

C'est donc par ce plafond à « l'ancienne mode » qu'a dû commencer la décoration de l'Hôtel Lambert, et c'est à coup sûr dans cet appartement (niveau rez-de-jardin aile droite) que s'installa, à Pâques 1644, Jean-Baptiste Lambert, qui devait y mourir en décembre de la même année.  
... » Jacques Dupont - Rapport de restauration de 1947/1948.

En 1679 cette pièce fut d'abord appelée « cabinet », elle était attenante au Cabinet de l'Amour. Elle devint en 1692 une chambre qui servit à Nicolas Lambert.

Entre 1703 et 1739, des travaux furent entrepris et la chambre fut transformée en « chambre à coucher à alcôve » ouvrant directement sur le cabinet de l'Amour. En 1752, l'alcôve est toujours visible sur les plans de J.E. Blondel.

En 1777, la pièce est toujours dite «chambre» lors de l'inventaire effectué après la mort de M. Delahaye (Fermier général de Sa Majesté) l'alcôve n'y est plus mentionnée et elle y est décrite dans un état proche de celui d'aujourd'hui.



<b>MATIERES PREMIERES</b> DIRECTION Cabinet Albertus Perrot 11 Rue d'Albion - 75003 Paris Tél. 01 47 33 11 42 Fax. 01 47 33 11 40 E-mail: cabinet@albertusperrot.com	<b>ARCHITECTURE INTERIEURE</b> Alain Charles Perrot 1, Rue Clark - 75009 Paris Tél. 01 47 33 30 00 Fax. 01 47 33 30 00 E-mail: alain.perrot@wanadoo.fr	<b>REHABILITATION DE L'HOTEL LAMBERT</b> 2 RUE SAINT-LOUIS EN L'ILE - 1 QUAI DANJOU 75004 PARIS	<b>EMETTEUR DU DOCUMENT</b> Alain Charles Perrot 1, Rue Clark - 75009 Paris Tél. 01 47 33 30 00 Fax. 01 47 33 30 00 E-mail: alain.perrot@wanadoo.fr	<b>ETUDE DES PIECES REMARQUABLES</b>	PHASE ETUDE PREALABLE	Nomenclature Dates de :
					Ech. 80/9 80/9 - Date: 15/04/2008	01

Planche extraite de l'étude préalable d'A.-Ch. Perrot, ACMH ; destin du local D 1013 ( cabinet de Jean-Baptiste Lambert)

## LE CABINET DE J.-B. LAMBERT (1)

Le cabinet de Jean-Baptiste Lambert est le point d'orgue de la distribution du rez-de-jardin. Actuellement, cette pièce carrée éclairée de 3 baies et d'une hauteur sous plafond de 4,50 m se signale par son plancher haut. Les poutres et les solives polychromes sont ornées de médaillons historiés, de putti et de rinceaux rehaussés de dorures. Une cheminée Régence a remplacé le dispositif du XVII<sup>e</sup> siècle.

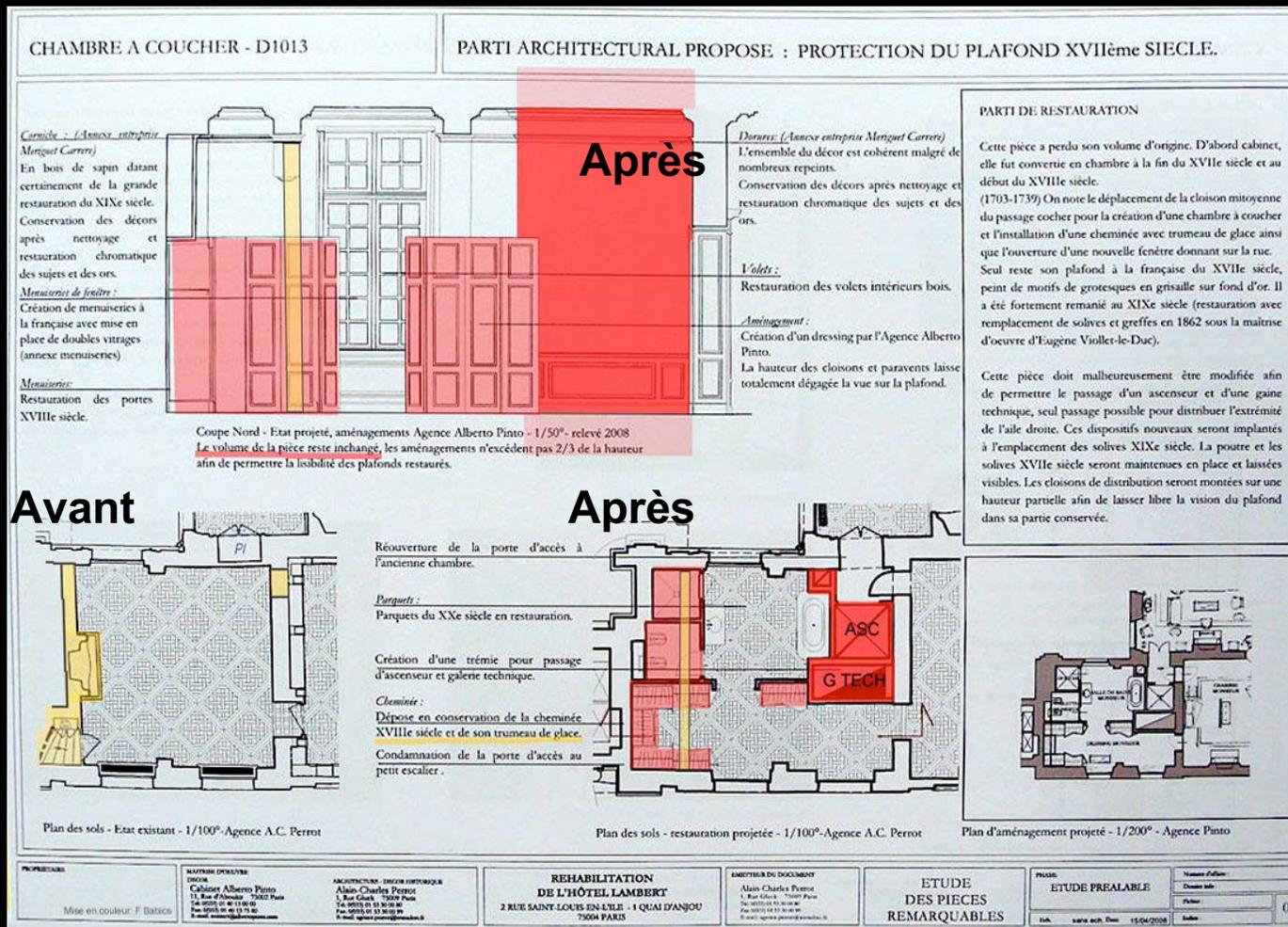
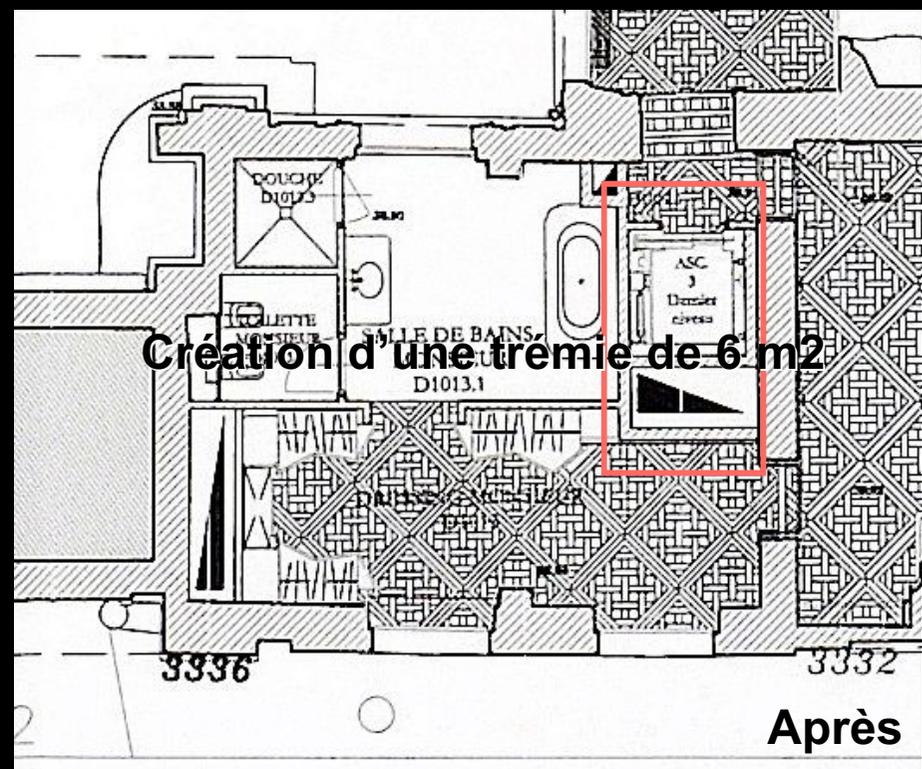
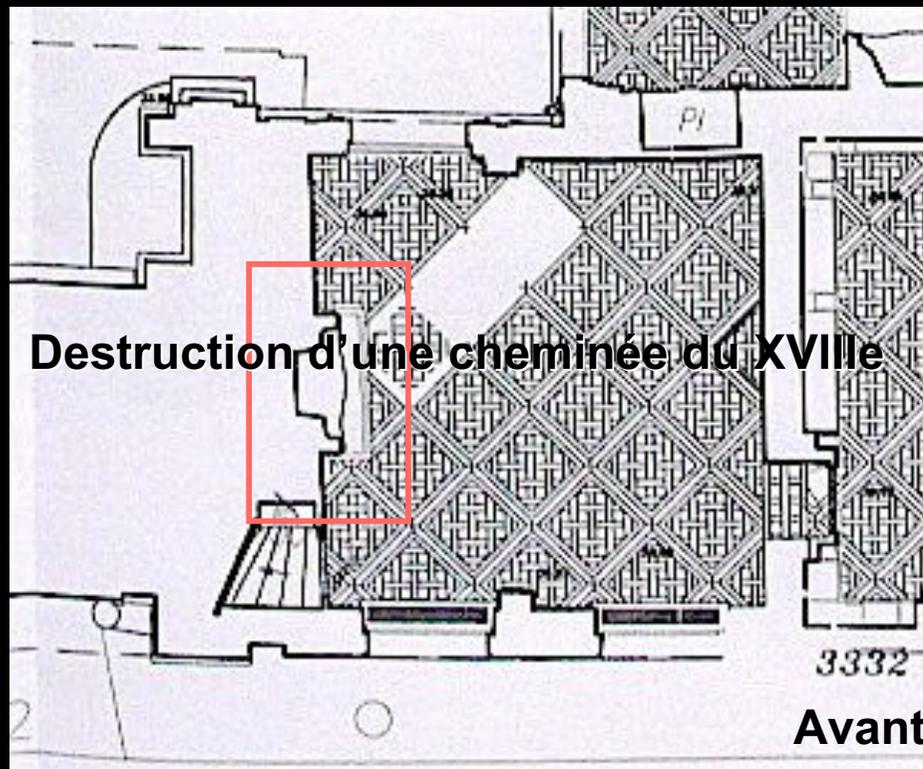


Planche extraite de l'étude préalable d'A.-Ch. Perrot, ACMH ; rehauts de couleur rapportés par Paris Historique ; document relatifs au local D 1013 ( cabinet de J.-B. Lambert)

## LE CABINET DE J.-B. LAMBERT (2)

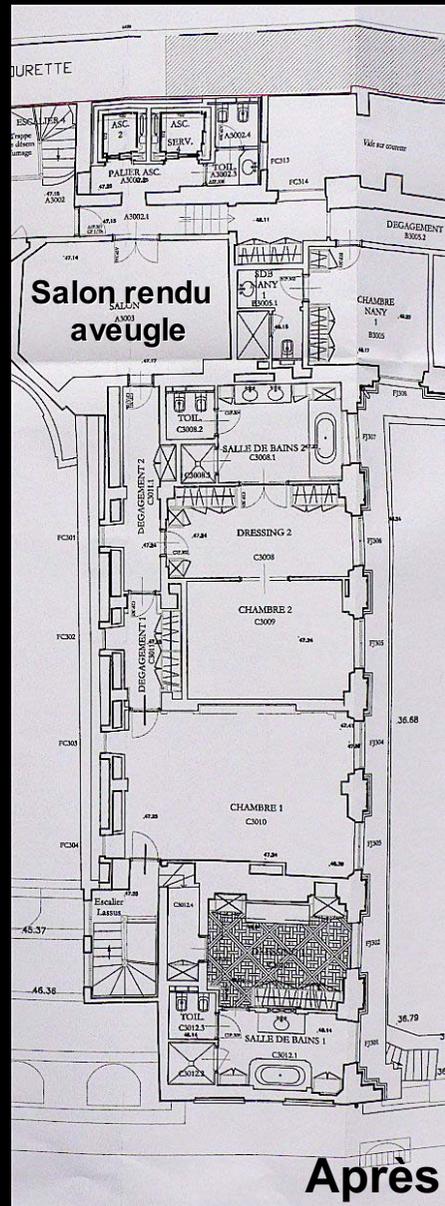
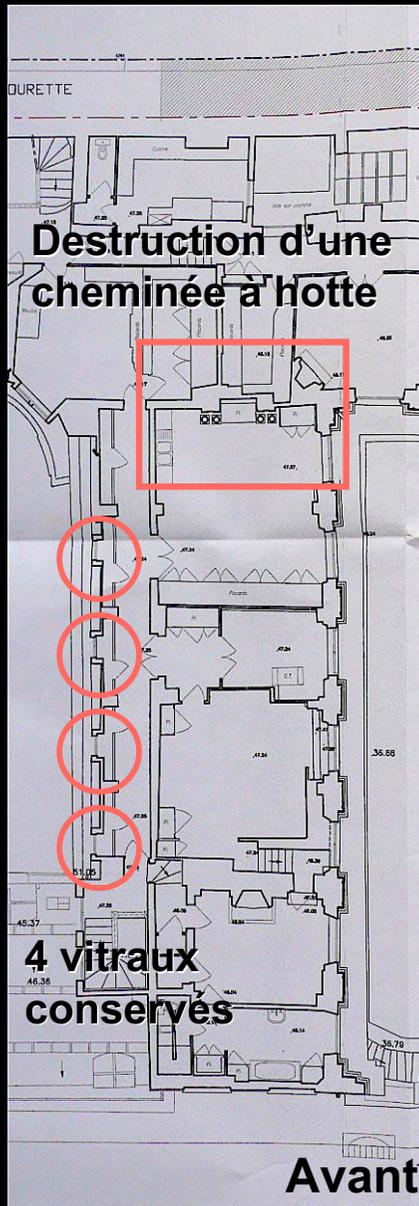
On pouvait croire cette pièce assujettie au régime de protection qu'impose ce type d'espace. Le projet pré-voit de découper 9 mètres carrés de son plancher bas, d'amputer son volume d'un tiers en faveur d'une gaine technique et de l'une des cages d'ascenseurs, puis de morceler ce qui reste à l'aide d'équipements sanitaires. Selon Alain-Charles Perrot, la climatisation est absente de l'hôtel. Il s'agit d'air chauffé ou rafraîchi, distinction assez vaine au regard du volume impressionnant des gaines.



Ancien cabinet de Jean-Baptiste Lambert, détail de l'existant et de l'état projeté du rez-de-jardin, agence Alain-Charles Perrot, le 28 février 2009

### LE CABINET DE J.-B. LAMBERT (3)

*En Commission nationale, le débat relatif au destin de l'ancien cabinet de Jean-Baptiste Lambert n'a finalement porté que sur la stricte conservation des éléments de décor. Le plafond peint sera sauvé car l'ascenseur ne montera pas à l'étage-galerie. Il n'en éventrera pas moins le plancher bas de cette pièce. D'un point de vue architectural, le résultat de cette négociation intense est maigre. Le potentiel de cette pièce est saccagé par une partition et une architecture indigne de Le Vau et de l'hôtel Lambert.*



Vitrail troubadour

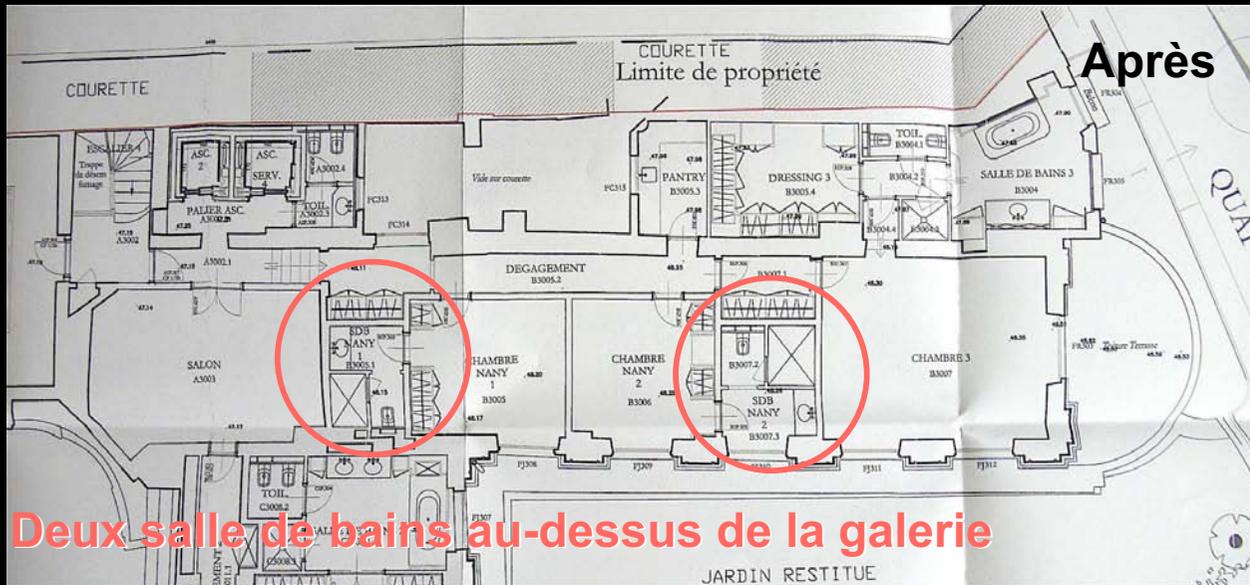


Atelier et cheminée néo-gothiques

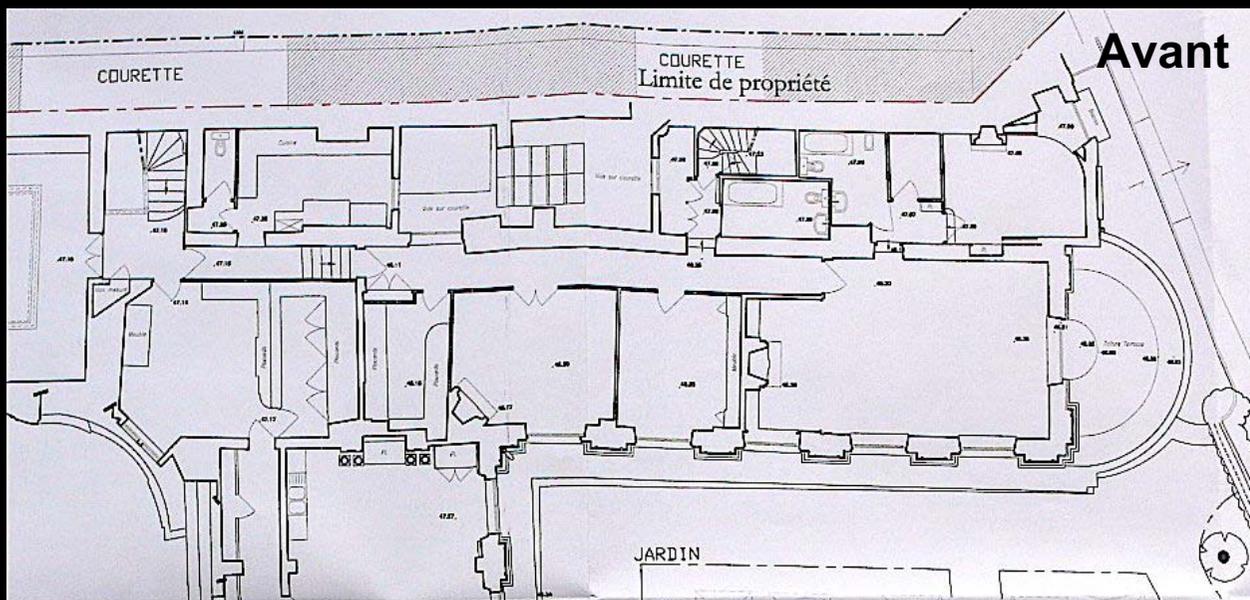
## AMÉNAGEMENTS NÉO-GOTHIQUES

Les premières hypothèses de la restauration de l'hôtel Lambert avaient négligé l'importance des aménagements néo-gothique de Jean-Baptiste Lassus - un disciple de Viollet-le-Duc - au point d'en faire disparaître toute trace. Liés à un épisode prestigieux de l'histoire de l'île Saint-Louis - la présence de la famille Czartoryski dans l'hôtel - ceux-ci ont été sauvés pour partie sur avis de la Commission nationale. S'il est prévu de restaurer l'escalier et les 4 vitraux d'abord condamnés, l'atelier, son décor et sa cheminée à hotte seront démolis au bénéfice de la multiplication des chambres à cet étage. On observe qu'à cause de la suppression d'une lucarne ménagée dans l'angle rentrant de la toiture au motif d'une restitution de la silhouette originale de la toiture en pavillon qui abrite l'escalier d'honneur, le « salon » servant d'antichambre à cet ensemble de pièces devient aveugle.

Détail de l'existant et de l'état projeté de l'étage-attique, corps de logis entre cour et jardin ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.



Deux salle de bains au-dessus de la galerie



État projeté de la portion de l'étage-attique compris au dessus de la galerie ; dessins agence A.-Ch. Perrot ; 28 février 2009.

## DEUX SALLES DE BAINS MAL PLACÉES

À l'étage-attique, l'ancien appartement de Michèle Morgan est soumis à une redistribution drastique. La localisation de deux salles de bains au-dessus de la galerie a ému la Commission nationale. C'est toutefois sur la base de ce plan non modifié que l'avis favorable a été donné. Cette situation est emblématique de la faible prise qu'on a sur ce qui se passe à l'hôtel Lambert : allégations et promesses s'y substituent à des documents contractuels, base de discussion et d'éventuelles contestations.



## CONCLUSION

*Les derniers documents transmis par l'agence A.-Ch. Perrot à la Commission du Vieux-Paris sont datés du 28 février 2009. Ils sont donc antérieurs à la séance de la Commission nationale des Monuments historiques du 9 mars 2009. Ils n'en ont pas moins curieusement intégré - par anticipation ? - des amendements exigés lors de cette séance, tels la conservation de l'escalier rampe sur rampe de Jean-Baptiste Lassus d'abord condamné et l'abandon des corbeilles de fleurs initialement prévus sur le mur-renard du jardin.*

*Les documents actuellement consultables au Ministère sur lesquels se fonde l'autorisation de travaux n'apportent rien de nouveau car depuis le 28 février, les plans n'ont pas été modifiés. On attend que des documents contractuels définitifs soient communiqués afin que les différentes interventions programmées soient présentées dans un état de définition complet.*

*Dans l'état actuel de ce qu'on en connaît, le projet de restauration de l'hôtel Lambert et l'aval donné par le Ministère reposent sur une erreur d'appréciation incompréhensible mais manifeste de la qualité patrimoniale de l'édifice considéré et du caractère profondément destructeur des interventions programmées.*

*Paris Historique*